

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SEANCE PUBLIQUE DU 20 FEVRIER 2009

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

M. le MAIRE.- En préambule, je voudrais remercier les services techniques qui ont, avec une très grande dextérité et vitesse, repeint et remis à neuf la salle des mariages. Je pense que nous pouvons les remercier, et je crois que nous pouvons tous nous associer à ce travail magnifique.

Merci, donc, aux services et aux salariés de la Ville.

** Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Marie-Pierre VIAL, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO (*à partir de 19h20*), Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR, Fatima FETTACHE-BOUGUessa, Géraldine BUTI, Pierre CARLIN, Jean-Claude DETOURNAY, Maryline

KERAUDY, Patricia GIMENES, Virginie BICHET, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN (*jusqu'à 20h45*), Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

Etaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Jean Eudes JOFFRIN par Gérard GERON, Robert SORIANO par Jean Marie PASCAL, Claude MIKAELIAN par Cécile DUMAS (*à partir de 20h45*).

Etait absent :

Christian NAVARRO (*jusqu'à 19h20*).

A) Désignation du Secrétaire de séance.

M. le MAIRE.- Nous désignons la Secrétaire de séance qui est volontaire depuis déjà de nombreux mois : **Marie-Pierre VIAL** si tout le monde est d'accord ?...

La proposition est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

B) Ratification du compte-rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2008.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ?... Je remercie d'ailleurs le travail de Madame la sténotypiste.

Y a-t-il de commentaires ?...

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

C) Délibérations

M. le MAIRE.- Le premier dossier qui appelle évidemment un débat entre nous, c'est le Débat sur les Orientations Budgétaires. Je rappelle à l'ensemble des collègues, mais surtout au public que je remercie, qu'il s'agit d'un débat nécessaire sur les orientations budgétaires avant le débat du budget qui lui sera beaucoup plus ciblé. Je cède donc la parole dans un mouvement d'échange de place, puisqu'il y a un exposé à l'écran, à Gérard GUILLEMONT.

*** DIRECTION DES FINANCES**

N°1- Débat sur les Orientations Budgétaires 2009.

(Présentation à l'écran.)

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs et chers Collègues membres de notre assemblée, nous avons ce soir à débattre sur les orientations budgétaires pour l'année 2009. Ce débat se fait en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous avez eu dans la pochette qui accompagne l'ordre du jour, une note de synthèse que nous avons présentée en Commission municipale. Je vais vous présenter ce soir un exposé plus fourni et plus détaillé, qui restera cependant quand même dans l'esprit de la présentation et de la mise en débat d'orientations, c'est-à-dire que l'on ne va pas ce soir vous fournir l'ensemble des chiffres que l'on va inscrire dans le budget, d'ailleurs le budget pour l'instant est encore en préparation dans les services et dans les réunions avec les élus. Il s'agit donc bien avant tout de dire ce que nous voulons faire, et de montrer les infléchissements, voire les ruptures que nous allons mettre en oeuvre dans ce premier budget. Pour la majorité née des élections du 16 mars, il s'agit de son véritable premier budget, car en 2008 elle a eu à travailler dans le cadre d'un budget qui avait été voté au mois de décembre 2007.

Nous sommes dans un environnement qui est complètement bouleversé par la crise économique mondiale. Cette crise est de plus en plus rapidement une crise sociale. Je rappellerai –et la plupart d’entre vous ici le savent– que Miramas est une ville dont une partie de sa population est en grande précarité. Les chiffres qui nous ont été communiqués par la préfecture nous disent que 45 % des ménages aujourd'hui à Miramas (seulement 45 %) sont assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et plus de la moitié des Miramasséens ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé par l'INSEE. Dès le mois d'octobre, on a vu une remontée très rapide du chômage à Miramas, notamment dans la logistique.

2009 sera donc une année de récession économique pour la France, c'est-à-dire un recul de la richesse nationale.

L'Europe dans son ensemble est touchée par la crise : les salaires stagnent désormais, voire régressent pour beaucoup de salariés, la pauvreté s'accroît pour les allocataires et les pensionnés, et dans le même temps la Majorité au Parlement, sur proposition du gouvernement, a adopté un coefficient d'actualisation des valeurs locatives de 2,5 %, ce qui veut dire que les contribuables de Miramas –sans que nous touchions au taux concernant les impôts locaux– vont voir mécaniquement leur imposition progresser de 2,5 % dans un contexte où les salaires stagnent ou régressent.

La crise économique mondiale a des effets directs, non seulement sur la situation sociale, sur la richesse des habitants, mais aussi porte un coup considérable aux finances de l'Etat qui voit son déficit et son endettement s'aggraver. Des mesures fiscales injustes sont venues en juillet 2007 aggraver les inégalités et priver l'Etat de moyens pour faire face à la crise.

Le plan de relance du Président de la République est insuffisant pour atténuer les effets les plus lourds de cette crise. Avec la

loi TEPA, l'Etat creuse le déficit de ses comptes et cherche aujourd'hui à entraîner les collectivités territoriales dans le partage de ce déficit.

Comment fait-il ? En premier lieu, il cherche à grignoter chaque jour un peu les services rendus par l'Etat et à les transférer aux Communes. Par exemple, c'est la mise en place du service minimum à l'école, ce sont des effectifs de Police Nationale qui nous sont comptés de plus en plus chichement, c'est le transfert de la Régie des amendes aux Polices Municipales et à la nôtre, ce sont les attaques contre l'école maternelle avec la perspective à terme, en préparant les esprits progressivement, de fermer les écoles maternelles et de dire aux collectivités territoriales de créer des centres d'éveil, c'est le transfert aux collectivités territoriales de la délivrance des passeports biométriques, et beaucoup d'autres mesures de ce genre-là.

Il faut aussi parler de la volonté du gouvernement de bouleverser l'organisation territoriale pour soi-disant faire des économies de deniers publics. Les études déjà réalisées notamment par KPMG, et qui ont été publiées il y a quelques jours, montrent que ces économies envisagées sont parfaitement illusoires au moins pour le projet de fusion des départements et des régions. La volonté du MEDEF d'obtenir la suppression totale de la taxe professionnelle afin d'abaisser le coût du travail constitue une menace gravissime pour les comptes des collectivités territoriales et pour les contribuables.

Le Président de la République a redit, jeudi 5 février 2009, sa décision d'obtenir du Parlement –puisqu'il faut quand même passer devant le Parlement– la suppression totale de la taxe professionnelle pour 2010, c'est-à-dire dans 10 mois, sans dire par quel impôt sera remplacée cette ressource dans les comptes des collectivités territoriales. Pour le SAN, c'est 80 % des recettes qui pourraient être remises en cause dans la mesure où, pour l'instant, on ne connaît pas les modalités nouvelles, ou quel pourrait être l'impôt qui viendrait remplacer la TP. Autant dire que

nous sommes peut-être à la veille d'un séisme pour notre Intercommunalité.

Il ne faudrait pas non plus en plus que dans deux ou trois ans, les salariés constatent que ces 8 milliards d'aides nouvelles de plus consentis aux patrons n'ont pas ralenti la fuite des entreprises vers les pays à bas salaires et à basses exigences écologiques.

Notre Intercommunalité vit désormais dans une grande incertitude sur son périmètre géographique, sur ses recettes fiscales et sur ses compétences, car il faut savoir que le contrôle de légalité, le Préfet, cherche à faire en sorte que le SAN retourne aux Communes membres un certain nombre de compétences, notamment en matière d'entretien du patrimoine.

La forte montée des charges de fonctionnement du SAN, la stagnation de la dotation globale de fonctionnement depuis 2003 ont pour conséquence une impossibilité d'augmenter la dotation de coopération en 2009 sur la base du montant voté en 2008. La dotation de coopération de 2009 sera donc égale à celle de 2008.

Depuis notre élection, lors des réunions du SAN nous nous sommes exprimés fortement pour une revalorisation de la dotation de coopération, notamment notre Maire, lors du Débat d'Orientations Budgétaires de l'Intercommunalité.

De plus pour le SAN, la capacité d'investissement est contenue. L'accroissement des recettes de TP, du fait de la nouvelle vague d'implantations sur la ZIP de Fos, se faisait toujours attendre avant que –comme j'ai pu le dire par ailleurs– la décision du Président de la République de supprimer totalement la TP ne vienne définitivement régler ce problème.

En conclusion, pour ramener cet exposé à notre environnement immédiat, les transferts de l'Etat, les transferts du SAN, l'Etat et les difficultés de notre territoire exercent sur les Communes

membres de l'Intercommunalité une forte pression à la baisse sur nos recettes.

Je vais aborder à présent l'examen de la situation propre à la gestion de Miramas.

*** EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT /
EVOLUTION DES EFFECTIFS :**

La publication des comptes pour l'année 2008 devrait faire apparaître un léger déficit en section de fonctionnement. Malgré la très lourde hausse des impôts locaux en 2004, la Commune renoue avec une situation structurellement déficitaire du fait de l'augmentation, entre autres du nombre d'agents municipaux. 70 personnes recrutées de juillet 2006 à mars 2008 par l'équipe précédente.

De plus, ces recrutements se sont révélés être des recrutements ne répondant pas aux besoins les plus manifestes des services. Nous avons trouvé des services gravement sous encadrés, tant au plan de l'encadrement intermédiaire que supérieur.

Aujourd'hui, nous sommes obligés d'honorer les engagements en titularisant des agents avec des effectifs en surnombre dans certains services et nous ne pouvons pourvoir en interne la plupart des postes d'encadrement. Nous sommes donc conduits à recruter des cadres dont je rappelle qu'ils sont choisis par des commissions d'embauche composées d'élus majoritaires et minoritaires.

A la fin de l'année 2008, l'effectif total des agents Mairie plus CCAS –nous comptons là les agents à temps complet qu'ils soient stagiaires, titulaires ou contractuels– était de 642. Il était de 644 à la fin 2007.

*** EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT / EVOLUTION DES PRINCIPALES
DOTATIONS :**

En 2009, la prévision des recettes de fonctionnement devrait globalement régresser ou stagner. La dotation du SAN reste identique. La

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est versée par l'Etat, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) vont progresser d'environ 2 % –la DSU va progresser d'un peu plus, car il y a eu des mesures notamment pour les villes ayant les situations sociales les plus détériorées– mais globalement ces dotations progressent moins que l'inflation ; les droits de mutation vont être en recul du fait de la crise immobilière ; le produit des impôts locaux devrait progresser d'environ 5 % –sont compris les 2,5 % dont j'ai parlé tout à l'heure en termes d'actualisation des valeurs locatives– et on devrait avoir une légère progression des revenus des services.

*** EVOLUTION DE LA DEPENSE DE PERSONNEL (CHAP. 012) (MAIRIE ET CCAS) /
EVOLUTION DES CHAPITRES 011 ET 65 :**

Les dépenses de personnel quant à elles sont vues pour 2009 en progression de 3,9 %, soit environ 750.000 €. La préparation budgétaire en section de fonctionnement sera donc particulièrement difficile, des choix devront être faits et nous les assumerons.

*** EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (TRANSFERT SECTION DE
FONCTIONNEMENT – ART. 192 ET 10222) / EVOLUTION DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT :**

En ce qui concerne les investissements, l'année 2008 a été une année de transition en raison de la nécessité pour notre Majorité d'évaluer les projets laissés par l'équipe précédente, et surtout en raison de l'inadaptation des moyens humains : nous avons trouvé au sein des services techniques, un service Etude et Programmation des Investissements démantelé, un service de la Commande Publique submergé par le volume de travail à accomplir.

Je tiens ici à rendre hommage à ces techniciens : ils ne comptent pas leurs heures, ils n'ont pas été écoutés lorsqu'ils ont demandé légitimement des moyens à la précédente Municipalité.

Pour les dossiers laissés en leg, nous avons trouvé un marché de vidéosurveillance prêt à être signé qui aurait entraîné la création d'une salle vidéo nécessitant le recrutement de 15 personnes pour visionner 24/24 heures les écrans rapportant les images de 58 caméras. Si ce service de vidéosurveillance avait été mis en place, il aurait représenté une charge permanente, entre les salaires et l'ensemble des contrats de maintenance des équipements, d'environ 550.000 € par an. Une telle décision aurait été financièrement insoutenable.

Nous avons appris par le SAN que les dossiers de Miramas souvent n'étaient pas déposés, étaient incomplets, ou faisaient l'objet de changements incessants. Nous avons en urgence, dès la fin du mois de juin, fait adopter deux programmes d'investissement appelés « 2008 », l'un concernant les investissements réalisés dans le cadre du SAN qui va générer 10 M€ d'investissement - 6 M€ au titre de la poursuite et des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sanitaire, et 4 M€ de travaux de maintenance du patrimoine bâti essentiellement dans les écoles, puisque nous avons annoncé un plan MARCHAL pour les écoles - et nous espérons sur ces 10 M€ obtenir 3,8 M€ de subventions du Conseil Général.

Nous avons adopté aussi un contrat de développement et d'aménagement avec le Conseil général pour les investissements communaux d'un montant de 600.000 €.

* **EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE ET NETTE :**

La Commune est aussi en difficulté car elle ne dégage plus d'épargne.

Cette épargne est nécessaire pour financer notre section d'investissement. Ces dernières années, ce sont majoritairement les ventes de biens immobiliers qui ont financé la section d'investissement.

En 2009, nous nous donnons pour objectif réaliste un programme d'investissement municipal de 2 M€ financé à raison de 1 M€

sur les crédits communaux non consommés en 2008 et 1 M€ financé sur subventions du Conseil général.

Ces difficultés structurelles pour financer nos investissements devraient être aggravées rapidement du fait de la volonté de l'Etat d'obtenir du SAN qu'il renvoie aux Communes des compétences. Nous devons donc accélérer les investissements sur la ville, qu'il s'agisse d'investissements publics, mais aussi d'investissements attendus de la part d'acteurs privés, essentiellement les bailleurs sociaux.

Ceci est le tableau général de l'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Dans ce cadre-là, que pouvons-nous faire ? Nous voulons poursuivre la réalisation de nos engagements comme nous avons pu le faire depuis mars 2008. Principalement, notre réforme va consister à améliorer l'offre de services en direction des salariés, des familles, des petits, des jeunes, des associations. C'est le coeur du programme sur lequel nous nous sommes fait élire et pour lequel nous avons demandé la confiance des Miramasséens.

Première orientation : nous voulons améliorer la vie des Miramasséens.

Nous étudions avec la CAF des Bouches-du-Rhône la création de 54 places nouvelles de crèche avec des horaires décalés pour aider les parents, les parents salariés, et notamment les mamans salariées.

Nous tenons notre engagement d'accroissement du nombre de séjours pour toutes les catégories d'âge en séjours sportifs, colonies de vacances, en centres aérés et centres sociaux. Cette avancée est rendue possible en raison de notre partenariat fort avec l'Office Municipal des Sports avec lequel nous coproduisons une bonne partie de l'offre de séjours.

(19 heures 20, Arrivée de M. Christian NAVARRO.)

Nous renouvellerons cet été une opération comparable à l'Eté Jeune 2008 qui a été une formidable réussite.

Nous travaillons activement à la réouverture de la piscine d'été en maintenant les moyens de sécurité qui ont permis un bon confort durant l'ouverture de cet équipement, et nous travaillons activement surtout avec les services techniques du SAN pour à nouveau intervenir sur les questions de traitement d'eau, puisqu'il y a à nouveau des fuites sur cet équipement, mais nous mettons tout en œuvre pour qu'au 15 juin, je crois, cet équipement puisse à nouveau être ouvert, car il a apporté une grande satisfaction à la population, et notamment aux jeunes de Miramas.

Nous confirmons notre engagement en matériel pour les écoles avec le relèvement de la dotation « fournitures scolaires », avec l'important chantier de rénovation des toitures et des huisseries extérieures pour les écoles Van Gogh, Gérard Philipe, et pour le pôle La Carraire.

Nous avons élargi notre action partenariale avec les trois centres sociaux. La rénovation du centre social Albert Schweitzer devrait être engagée d'ici la fin de l'année, et parallèlement la Commune poursuit un gros effort pour mettre des locaux à disposition des associations importantes, et la Maison des Associations a été remise en état, des bureaux leur sont ouverts.

Enfin, pour les familles et pour l'ensemble de la population, mais aussi pour l'animation du centre ville, nous allons confirmer le programme des festivités.

Deuxième orientation : l'effort de solidarité.

La crise précipite une remontée très vive du chômage, et ceux des Conseillers municipaux en charge du CCAS ont vu par exemple de décembre à janvier augmenter de 42 % le nombre de dossiers de secours présentés à la Commission sociale du CCAS. Nous entendons donc faire en sorte que le CCAS ait les moyens de répondre à cette augmentation des demandes de secours.

Nous allons également engager une démarche de soutien financier à l'emploi par la mobilisation des associations sur les nouveaux contrats aidés pour le secteur non marchand.

Enfin, nous allons élargir un peu –mais cela compte beaucoup– le service de logement d'urgence : vous savez que dès le mois de juin nous avons ouvert deux logements d'urgence, nous allons à présent en ouvrir un troisième de façon à répondre un peu mieux à ces situations.

Nous soutenons, avec l'aide du Conseil Général, toutes les associations des anciens par la création de l'Entraide 13 Miramas, structure commune à laquelle elles adhèrent.

Troisième orientation : le développement de la ville et la lutte contre la crise écologique.

Le développement sera d'abord social avec l'amplification des effets du CUCS, notamment dans le domaine de l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat, domaine dans lequel la Commune a encore peu avancé depuis la signature du contrat.

Nous allons prochainement, après la date du 26 février où nous pensons obtenir l'accord de l'Etat sur le dossier ANRU, pouvoir engager la restructuration de la Maille 2.

Le développement urbain, c'est aussi le lancement d'une grande opération d'urbanisme sur les terrains de l'ancienne usine ANTARGAZ et les terrains à négocier avec RFF et la SNCF jusqu'à la gare pour doter ce quartier d'une véritable organisation urbaine, et pouvoir notamment accueillir les entreprises dans le cadre d'immobilier au bureau.

Notre volonté est de participer, comme nous l'avons annoncé dans notre programme, à la résolution de la crise écologique. De ce point de vue, nous allons engager une démarche d'élaboration de l'Agenda 21 en lien avec le Conseil Régional, et pour cela nous allons créer au sein des services une mission transversale pour le développement durable.

Nous proposerons l'adoption d'une mesure fiscale incitative pour la réalisation d'habitations atténuant le niveau de performance énergétique et de bâtiments à basse consommation énergétique et, puisque nous allons devoir renouveler une partie du parc automobile, nous étudierons avec beaucoup d'attention l'offre de constructeurs pour tenter de se doter de véhicules qui émettent peu de gaz à effet de serre, ou peu de CO₂.

Quatrième orientation : la sécurité publique.

En 2009, nous allons recruter le directeur des sécurités, cinq gardiens supplémentaires et rénover le flot de la Police Municipale ; ces recrutements sont déjà en cours. Ces recrutements très importants vont permettre, d'une part, de créer un véritable service qui sera disponible et présent sur Miramas 24/24 heures, avec six équipes effectuant un service de six heures et, d'autre part, d'améliorer la situation des agents en réduisant très fortement le travail et en supprimant l'essentiel des heures supplémentaires.

Nous allons réexaminer le dossier de la vidéosurveillance des voies publiques en tenant compte de nombreux rapports publiés sur son efficacité avec une recherche de mutualisation avec d'autres communes du SAN de façon à pouvoir partager les coûts.

Nous allons développer l'action de prévention dans la rue en passant une nouvelle convention avec ADDAP 13. Cette nouvelle convention nous permet de disposer de deux éducateurs spécialisés supplémentaires, nous aurons donc trois éducateurs spécialisés dans les quartiers auprès des jeunes de 12 à 16 ans. Ils travailleront en lien avec les services de la Commune, avec les centres sociaux, et ceci grâce au soutien du Conseil Général, puisque cette dépense est prise en compte complètement par le Conseil Général.

L'ensemble de ces moyens nouveaux va permettre de développer l'efficacité du travail réalisé au sein du Conseil Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance. J'ajoute que nous comptons

également sur le travail des Conseils de Quartiers qui se met en place progressivement, et pour la première fois dans le budget de la Commune il y aura une ligne qui permettra d'accompagner l'activité des Conseils de Quartiers.

* **EVOLUTION DES EFFECTIFS (2001-2008) :**

J'en viens maintenant à une orientation très importante qui concerne la réorganisation des moyens de notre Administration.

Cette réorganisation est absolument nécessaire pour assurer un meilleur service, pour renforcer la cohésion des agents, pour mettre en œuvre nos décisions tout en maintenant des finances communales en équilibre. Pour cela, il nous faut maîtriser strictement les dépenses de personnels.

Il nous faudra mettre en œuvre un plan de développement des compétences mettant l'accent sur les compétences managériales, sur la conduite des personnes et des équipes, sur le contrôle des coûts, poursuivre un recrutement de cadres moyens et supérieurs pour pouvoir gérer une collectivité de 642 agents, un budget de 35 M€, mais aussi l'accompagnement des conseillers municipaux dans tous les travaux que nous réalisons dans le cadre du SAN, puisque l'on a coutume de dire entre nous que la moitié de la gestion locale se fait dans le cadre communal, et l'autre moitié se fait dans le cadre de l'intercommunalité.

Ce renforcement de la capacité de gestion des services est absolument indispensable quand on mesure le chemin parcouru depuis 7 ans, qui a conduit à un contexte technique, à un contexte juridique et à un contexte partenarial pour les politiques communales de plus en plus difficiles à gérer.

Il nous faut également améliorer l'efficacité du travail administratif en introduisant de nouveaux outils comme la mise en réseau des postes informatiques, la création d'un Intranet ou la création de bases de données. L'ensemble constituera le plus gros effort budgétaire de l'exercice.

*** EVOLUTION DES IMPOSITIONS DIRECTES :**

Malgré la crise financière à la fois nationale et intercommunale, nous avons pour objectif d'obtenir dès mars 2009, un relèvement significatif de la dotation de coopération que verse le SAN. Ce qui, au vu des chiffres présentés, devient au sens propre un problème vital pour notre Collectivité.

Nous allons voir comment générer des recettes sur services vendus par la Commune sans toucher aux tarifs sociaux, notamment le prix des tickets de cantine, ou le prix des séjours pour les plus jeunes, et par exemple au centre aéré.

En 2009, nous allons diminuer la pression fiscale, c'est l'un des engagements forts de la campagne électorale. L'année 2009 sera marquée par la diminution d'environ 30 % de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) –taxe qui bénéficie, depuis le transfert des compétences en matière de collecte, au SAN mais qui est prélevée sur votre taxe foncière, ce qui en gros devrait nous conduire à une diminution du montant de votre taxe foncière d'environ 5 %, dans la mesure où nous ne toucherons pas au taux de la taxe foncière. Pour les contribuables Miramasséens cela présentera 450.000 € d'impôts en moins en 2009.

En conclusion, l'insuffisance structurelle des recettes de la Commune, y compris avec la dotation de coopération du SAN de 15 M€ fait que nous sommes à nouveau dans une situation difficile. Miramas est sortie en 2002 de la période Ville Nouvelle avec une infrastructure en équipements d'une commune de 40.000 habitants, mais nous avons les ressources communales par habitant d'une commune de 20.000 habitants. De plus, les décisions prises en fin de mandature par l'équipe précédente ont une nouvelle fois aggravé la situation financière comme l'avaient souligné et dénoncé les conseillers municipaux de l'Opposition de l'époque.

En l'état actuel de la structure des dépenses et des recettes, c'est donc dans les choix internes de gestion et dans la recherche de

financements extérieurs en investissement et en fonctionnement que se trouvent les solutions principales. La Majorité née des élections de mars 2008 met en oeuvre son programme dans les domaines du développement social et urbain, de la solidarité, du développement durable et de la citoyenneté dans le cadre de budgets qui seront équilibrés et sincères. Nous le ferons sur la durée du mandat, nous assumons nos choix et la transparence des décisions, et nous affirmons aussi la rupture avec l'ancienne gestion. Merci.

M. le MAIRE.- Je pense que cela appelle évidemment des réflexions, des analyses. Monsieur Carlin, vous avez demandé la parole, je vous la cède donc.

M. CARLIN.- Monsieur le Maire, je viens d'entendre l'exposé brillant de M. GUILLEMONT, mais je vais me baser sur celui que vous nous avez fait parvenir, ce sera beaucoup plus facile, parce que j'ai de nombreuses questions à vous poser et de nombreuses précisions à vous demander.

En page 2 de la délibération, vous dites, Monsieur le Maire : « 70 recrutements électoraux à compter de juillet 2006 ». Nous voudrions que vous puissiez détailler ces 70 recrutements sur 20 mois, nous pourrions ensuite en discuter plus sérieusement.

Un peu plus loin, nous voudrions, Monsieur le Maire, savoir ce que vous voulez dire en écrivant « *recrutements électoraux* ».

Ensuite, pourriez-vous nous expliquer pourquoi votre étude est faite à compter de juillet 2006 : cela correspond-il, par hasard, à votre première apparition dans notre bonne ville de Miramas ?

M. le MAIRE.- C'est élégant !

(Rumeurs et rires dans la salle.)

Mme VIAL.- Ce n'est pas rigolo en tout cas ! On arrête avec ça ! Ça suffit !

M. le MAIRE.- Laissons finir M. CARLIN...

M. CARLIN.- Si vous permettez...

M. le MAIRE.- Et on lui répondra ensuite.

M. CARLIN.- Un peu plus loin dans la même page, vous laissez entendre que la raison principale d'un retour financier précaire et potentiellement déficitaire est due en très grande partie à nos embauches inconsidérées. Est-ce bien cela, Monsieur le Maire, que vous avez voulu dire ?... Nous pensons, Monsieur le Maire, que vous avez dès à présent des difficultés à monter votre budget en équilibre à cause de vos embauches depuis mars 2008, ce qui d'ailleurs transpire de votre intention d'augmenter de 700.000 € les crédits destinés aux personnels dans le budget 2009. Nous vous demandons de nous communiquer très précisément la liste de vos embauches depuis 12 mois.

Une remarque importante : il faut bien faire le distinguo entre le nombre d'embauches et la charge financière correspondante.

Un peu plus loin encore, vous évoquez, Monsieur le Maire, l'efficacité de l'Administration communale : pourriez-vous nous en dire plus sur vos vues à ce sujet ? M. GUILLEMONT a dit quelques petites choses, mais cela paraît insuffisant.

Enfin pour clore ce chapitre, nous voulions dire que nous sommes très conscients de la crise internationale que nous subissons et que les populations les plus en difficultés dans notre ville ressentent avec acuité, et soyez assurés que nous agirons et collaborerons toujours pour leur venir en aide. Mais, Monsieur le Maire, sans oublier les difficultés donc inhérentes à la crise économique internationale, la Commune pourra d'autant plus répondre aux attentes de ses habitants en difficultés que si nos finances sont saines, ce qui sous-entend un contrôle strict et raisonnable des dépenses de la Ville devant être regardées avec une grande attention, car nous estimons que certaines dépenses qui ont été faites cette année semblent très élevées.

A noter, en plus, que vous avez bénéficié à notre arrivée d'une mince paillasse de 8 M€, la moitié en gros en investissement, l'autre

moitié en fonctionnement. Qu'en serait-il aujourd'hui si nous vous avons laissé un beau trou à combler ? Peut-on parler sérieusement de Miramas comme de la Ville la plus endettée du SAN jusqu'à ce jour, tout au moins ?

En page 3: vous écrivez : « *Pour 2009 nous avons obtenu une baisse importante de la TEOM* ». Monsieur le Maire, laissez-moi vous dire que je me félicite de constater que les discussions que j'avais eues en son temps avec M. le Président du SAN ont été fructueuses et entendues. C'est actuellement M. le Président du SAN qui a la charge de fixer cet impôt, le lissage de la TEOM avait été envisagé et discuté déjà en 2007 pour les six Communes, et notre Commune était la seule à présenter une adéquation entre la dépense de la collecte des ordures ménagères et l'impôt correspondant. Il est donc logique que la TEOM diminue sur Miramas alors qu'elle augmentera sur les autres Communes.

Je voudrais savoir cependant, Monsieur GUILLEMONT, puisque c'est vous le spécialiste en cette matière, si pendant les années de lissage de cette TEOM, qui devrait arriver à son terme en 2013 avec le taux à 7 %, les diverses Communes qui sont actuellement loin du compte seront dans l'obligation de voir leur dotation SAN amputée du delta restant pour équilibrer leurs charges inhérentes à leurs ordures, comme cela avait été décidé avec M. le Président du SAN en 2007 ? Si tel n'était pas le cas, alors Miramas serait défavorisée, et j'espère que vous serez là pour défendre auprès de vos amis les intérêts de notre Ville qui devraient être d'obtenir une subvention financière complémentaire.

Mais, Monsieur le Maire, je ne voudrais pas clore mon propos sans avoir une note optimiste : j'espère, en effet, que vos excellents rapports avec les hautes instances du SAN, du Conseil Général et du Conseil Régional permettront à Miramas et aux Miramasséens de profiter de cette manne que vous pourrez leur donner.

M. le MAIRE.- Vous avez voulu intervenir, Monsieur MIKAELIAN, on répondra donc ensuite.

M. MIKAELIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, on aborde donc ce Débat d'Orientations Budgétaires, je m'en tiendrai donc aux orientations politiques sans entrer dans les détails que nous verrons lors du Budget Primitif qui sera le véritable acte politique et débat sur le devenir de notre Commune.

La crise que M. GUILLEMONT appelait « la crise mondiale », et que M. CARLIN appelait « la crise internationale », je l'appellerai « la crise du système capitaliste ». Ce système qui fonctionne, parce que l'exploitation des gens par une certaine minorité existe, est en train d'exploser, est en train de produire la misère, le chômage, les pertes d'emploi, les désertifications.

Ce système-là, pour ce qui nous concerne, nous le combattons depuis bien longtemps. Il est vrai qu'il est porté par ces multinationales qui vont de profit en profit en écrasant à droite à gauche et chaque fois qu'ils le peuvent les peuples et les pays, en mettant notre planète en difficulté au niveau de sa survie, et tout cela aujourd'hui les gens s'en rendent compte d'une façon brutale, puisqu'ils ne se passent pas de jour sans que des plans de licenciement soient annoncés ici et là, créant les difficultés ou aggravant les difficultés des gens. Ce système, bien sûr, est porté aussi dans notre vieille Europe, comme le disait récemment un éminent politique, par les différents traités européens qui de Maastricht à Lisbonne sont conçus pour mettre en oeuvre ce système capitaliste qui fait tant de dégâts aujourd'hui.

Face à cela, face à cette crise, les Miramasséens, comme tous les travailleurs de notre pays, trinquent et, bien sûr, ce sont les plus démunis qui sont en première ligne pour recevoir les coups.

Mais il y a des faits nouveaux. Aujourd'hui, ceux qui ont un travail avec des revenus au niveau du SMIC, qui sont deux personnes à travailler dans le ménage, que l'on appelait fut un temps « les classes moyennes », sont en train de prendre de plein fouet aussi cette crise et ils peinent. On trouve aussi des salariés qui n'ont pas les moyens de se loger

et qui passent dans une catégorie des plus démunis qui aggrave les difficultés. Mais il n'y pas qu'eux. Il y a tous ces petits artisans, tous ces petits commerçants qui sont, par voie de conséquence, touchés par ces difficultés du pouvoir d'achat chez les gens, et qui eux aussi peinent à boucler, à payer, ou à payer leurs charges. Voilà la situation telle qu'elle est aujourd'hui dans le monde.

Pour ce qui est du reste, effectivement ces difficultés-là sont encore pour longtemps devant nous, il va falloir lutter comme cela s'est fait fin janvier, comme cela va se refaire le jeudi 19 mars. Mais nous attendions, pour ce qui nous concerne, des actes de votre Majorité pour soulager toutes ces populations.

Nous avons proposé à ce niveau-là qu'il y ait une baisse dès 2009 des impôts locaux et cela en ramenant le taux d'abattement à la base de la valeur locative de 10 à 15 %, ce qui aurait permis une baisse des impôts locaux de 5 à 7 %. Ce moyen de baisser les impôts était le plus juste, puisqu'il prenait en charge une valeur locative moyenne, il influait aussi sur la baisse des impôts du département, et tout cela nous semblait une première mesure qui aurait marqué réellement la rupture que les Miramasséens attendent depuis l'élection de votre Majorité.

Vous avez refusé cette proposition, donc nous attendrons les chiffres, les actes du Budget Primitif pour voir comment vous allez tenir vos engagements en matière de fiscalité et de baisse des impôts.

M. GUILLEMONT a parlé de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, c'est une bonne nouvelle, et j'insiste. Effectivement, on s'est aperçu que, lorsque cette taxe a été gérée par la Commune sous la municipalité de M. CARLIN, les Miramasséens payaient une lourde contribution pour le ramassage des ordures ménagères, et aujourd'hui le lissage qui va avoir lieu depuis qu'elle a été transférée au SAN va permettre aux Miramasséens de voir leur taux baisser, donc le prix qu'ils payent à travers cette taxe, baisser, que l'on paye, c'est vrai, Monsieur GUILLEMONT, à travers l'impôt foncier, mais que l'on paye

aussi lorsque l'on n'est pas propriétaire à travers les charges locatives sur le loyer. Tous les Miramasséens pourront donc en bénéficier, c'est une bonne chose.

Au passage, on s'aperçoit que si nous allons baisser ce taux puisque le nôtre était très élevé, la Ville de Fos, par exemple, va l'augmenter, parce que les Fosséens payaient très peu de charges à travers cette taxe.

Puisque l'on parle du ramassage des ordures ménagères, je voudrais dire deux mots sur la SILIM.

Le contrat de la SILIM arrive à expiration. Je me souviens de certains engagements demandant l'arrêt de ce contrat, alors qu'il était très difficile de le faire, puisque la situation financière en 1995 de la Commune était très difficile. J'avais donc souhaité que soit explorée la possibilité de tenir un engagement de rompre le contrat avec la SILIM pour voir comment on pouvait repartir à travers une délégation de services publics qui aurait permis de mieux maîtriser le ramassage des ordures ménagères. Mais de tout cela, je suppose que nous en reparlerons au moment du Budget Primitif, je m'en tiendrai donc à ce que je viens de vous dire.

Un dernier mot qui j'espère ne sera pas pris d'une façon polémique, mais qui est un ressenti de notre Groupe, et je le dis comme tel, vous avez parlé de tenir vos engagements électoraux. J'allais dire que c'est la moindre des choses, mais c'est bien de le redire et ce sera bien quand les actes suivront. J'espère tout simplement que les engagements électoraux sur le Budget Primitif seront mieux tenus que ceux pris sur l'incinérateur, parce que l'on a quelques craintes sur l'incinérateur, et les engagements électoraux de votre Majorité avaient là aussi été très forts.

M. GUILLEMONT.- Vous n'êtes pas venu à la manifestation !

M. le MAIRE.- Finissez, Monsieur MIKAELIAN.

M. MIKAELIAN (S'adressant à M. GUILLEMONT).- C'est très sympathique ce que vous dites, parce que je ne savais pas comment aborder ce point, et je vous en remercie.

M. le MAIRE.- N'en profitez pas pour rebondir !

M. MIKAELIAN.- Je ne veux pas laisser M. GUILLEMONT dans l'incertitude !

M. le MAIRE.- Tout le monde sait que vous étiez dans l'impossibilité de vous y rendre.

M. MIKAELIAN.- Nous n'y sommes pas allés, parce que pour nous cette manifestation un jeudi matin devant la CUM –la Communauté Urbaine de Marseille présidée par un de vos amis, Eugène CASELLI– était plus une manifestation qui ressemblait à un règlement de compte entre socialistes du département qu'à une défense des intérêts des populations. Que chaque parti règle ses problèmes, nous en avons nous aussi quelques-uns dans notre parti, on sait donc que c'est difficile et on n'a pas voulu participer à cela. Peut-être que dans le débat les choses se préciseront, j'aurai des propositions pour peser encore plus fort sur la position d'Eugène CASELLI. Si cela vous intéresse, je vous en ferai part le moment venu, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Je vais donner des réponses, bien sûr, mais avant j'ai juste une chose à dire, puisque dans le DOB s'est glissée subrepticement l'incinération.

Je rappellerai quand même qu'ici nous avons voté tous ensemble, une motion contre l'incinération, tous Groupes confondus, et que je n'ai de cesse de défendre cette position, que nous l'avons prise ici au Conseil municipal et sur lequel nous nous étions engagés ensemble, notamment dans la grande réunion de Parsemin.

Je rappellerai aussi, Monsieur MIKAELIAN, que c'était les associations, notamment celles qui depuis le début de cette affaire ont lutté âprement pour combattre cette forme de gestion, qui avaient organisé cette manifestation.

Deuxièmement, il est vrai que tous les Maires de notre Intercommunalité étaient présents, et que nous avons encore réaffirmé notre souhait que l'incinération ne soit pas la forme de gestion des déchets. Je referme cette parenthèse.

J'en profite pour vous dire, Monsieur MIKAELIAN, que vous ne pouvez pas nous demander –et vous l'avez fait avec un ton mesuré et que j'apprécie...et notamment vous avez souligné le travail que nous avons fait en amont et avec les services du SAN sur la baisse de près de 30 % la première année de la taxe qui touche l'ensemble des foyers de notre Commune, la TEOM. Je le dis, parce que vous l'avez salué au moins, ce qui n'est pas le cas –mais j'y reviendrai tout à l'heure– de M. CARLIN.

Par contre, sans relancer la polémique, je vous alerte sur une contradiction que vous faites dans votre discours : on ne peut pas cette année baisser la taxe d'habitation ou le foncier bâti, et dans le même temps nous dire que pour soulager les populations, il faudrait baisser ces taxes, et toujours dans le même temps nous dire qu'il faudrait réintégrer d'autres services et d'autres compétences. La difficulté qui est la nôtre actuellement, c'est que nous ne pouvons pas envisager d'intégrer de nouvelles compétences tant que nous n'aurons pas réglé ce que j'allais appeler le seuil acceptable en termes de qualité de service public et en termes de charges sur la Commune. Le débat du Débat d'Orientations Budgétaires c'est celui-là.

Puisque M. CARLIN avait posé des questions très précises, je reviendrai dessus, mais je cède d'abord la parole à Eric MARCHESI qui voulait intervenir, et ensuite à Gérald GUILLEMONT.

M. MARCHESI.- En ce qui concerne le personnel, Monsieur CARLIN, vous venez sur un débat qui me gêne un peu, pas pour moi, mais pour vous, parce que je ne sais pas comment vous allez pouvoir sortir « gagnant » - encore faut-il qu'il y ait un gagnant et un perdant et mon but n'est pas de polémiquer - dans ce débat.

En ce qui concerne les chiffres, je veux bien que l'on regarde, que l'on creuse où l'on a fait des recrutements, mais il n'empêche que – et le tableau projeté l'a montré – il y a bien eu une baisse des effectifs sur la Commune pendant quatre ans, mesurée, et soudain 70 recrutements, qu'on le veuille ou non, les deux dernières années. Ils étaient peut-être nécessaires, justifiés, on verra puisque vous nous demandez de chercher, mais il n'empêche que c'est quand même bizarre que la Commune ait pu fonctionner pendant quatre ans avec des effectifs à la baisse, et que sur deux ans il y ait eu soudain besoin de recruter 70 personnes. Je ne pense pas qu'il y ait eu une évolution des services et de la population qui justifie ces recrutements.

Deuxièmement, il faut ajouter à ces embauches les stagiairisations, c'est-à-dire qu'il y a eu en plus ces deux dernières années un nombre important de stagiairisations. C'est une bonne chose puisque l'on a résorbé des emplois précaires, mais ces emplois qui auraient pu être stagiairisés bien avant sont restés précaires sous votre mandat pendant très longtemps et finalement ils ont été stagiairisés à la fin de votre mandat pour des raisons qui vous appartiennent. Il n'empêche que maintenant, on les a et ils engagent la Commune pour une durée... Vous savez que lorsque les gens sont stagiairisés, on ne peut plus les enlever et c'est normal, bien sûr, mais il est bizarre que ces stagiairisations et ces embauches arrivent en fin de mandat, alors qu'elles n'étaient pas nécessaires avant.

Ensuite, en ce qui concerne nos recrutements, vous dites que l'on en a fait aussi. Effectivement, on en a fait, on ne s'en cache pas, et on s'en cache d'autant moins que l'on fait des Commissions de recrutement où l'on invite l'Opposition à participer, et je pense que c'est quelque chose de bien, c'est notre volonté d'être transparents. Je l'ai déjà dit ici et je le répète quitte à agacer tout le monde, je veux que cela se fasse, et j'insiste pour que vous voyiez ce qui s'y passe, parce que l'on veut faire les choses dans la transparence.

Comme vous l'avez dit aussi, il ne faut pas mélanger les embauches et les charges financières : on a fait des recrutements de cadres qui coûtent plus cher, effectivement, que si l'on avait recruté du personnel de catégorie C, mais pour la bonne raison qu'il n'y en avait plus ! On a trouvé une Commune avec du personnel totalement désorganisé, plus aucun encadrement, alors que l'encadrement est nécessaire ! Je vais donc même plus loin en vous disant que l'on va continuer à faire des embauches, on va continuer à encadrer le personnel, parce qu'il en a besoin. Aucune entreprise –et la Mairie est une entreprise, les services communaux constituent une entreprise– ne peut fonctionner sans encadrement ! Ce n'est pas possible ! Les services étaient totalement désorganisés ! Le personnel recruté était nécessaire et il sera encore complété.

Je précise aussi que par rapport à votre demande d'obtenir la liste des personnels embauchés depuis 12 mois, il n'y a aucun souci, je suis totalement transparent là-dessus, et bien que l'on ait fait des embauches comme on vous l'a dit, au 31 janvier 2007 les effectifs globaux étaient de 644, ils sont de 642. On a donc stabilisé les choses.

On a parlé des embauches, mais il faut parler de la gestion du personnel. En ce qui concerne cette gestion, on l'a dit : il n'y avait pas d'encadrement, le personnel était donc à l'abandon. Il n'y avait pas de formations, des sommes étaient budgétées au chapitre de la formation, mais n'étaient pas dépensées : sur 65.000 € budgétés la dernière année, je crois que se sont seulement 12.000 € qui ont été dépensés. On travaille donc avec la DRH, qui était aussi passablement désorganisée, on travaille à l'élaboration en partenariat avec le CNFPT pour remettre en place un dispositif de formation qui est nécessaire.

En ce qui concerne la gestion du personnel, on peut parler aussi – excusez-moi, je suis un peu long, mais vous m'avez interrogé sur le personnel et c'est quelque chose qui me tient à cœur et qui, je vous le dis, m'interpelle – du régime indemnitaire. Comme on l'a dit, et je l'ai

annoncé lors des vœux aux personnels, on va le remettre à plat, parce qu'il est complètement injuste à l'heure actuelle, il est à la limite de la légalité dans certains cas. Toute cette gestion ne va pas, n'allait pas, et on la remet en place. Je ne parle pas de « la valse » des DGS et de votre gestion du personnel qui va nous créer des problèmes juridiques – et vous l'avez dit, parce que vous avez dit aussi qu'il fallait faire attention, je vous écoute, qu'il fallait faire des dépenses strictes et raisonnables – et qui va nous coûter cher, y compris, j'insiste, au point de vue juridique.

Je voulais que vous soyez persuadé d'une chose : on ne veut pas supprimer du personnel, on ne veut pas qu'il y ait moins de monde, on veut gérer la Commune avec les moyens que l'on a, on veut simplement essayer d'améliorer cette gestion du personnel, de rationaliser son utilisation, d'employer les gens en fonction de leurs compétences, et vu la part importante que représente ce chapitre dans le budget communal (plus de 60 % du budget communal), c'est le chantier le plus important de notre mandat. Je le dis, il est plus important que la réalisation, plus important que les investissements quels qu'ils soient : si l'on veut que Miramas s'en sorte, il faut arriver à redonner confiance au personnel, arriver à le faire travailler en fonction de ses compétences, parvenir à l'encadrer.

Une dernière chose que vous avez pointée sur l'augmentation du chapitre 12 concernant le personnel qui effectivement évoluera : vous n'êtes pas sans savoir quand même que chaque année le point est revalorisé, chaque année le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) évolue, et que rien que cela, avec également l'embauche de cadres, nécessitera d'alimenter cette ligne budgétaire.

Simplement on pense – et on continuera ainsi – que nos décisions sont les bonnes, que l'on arrivera à mieux fonctionner et à rendre le personnel plus utile sur la Commune.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, je pense avoir été assez complet, mais si d'autres éléments manquent, je vous donnerai des réponses, il n'y a pas de problème.

M. GUILLEMONT.- Je vais compléter les informations données par Eric MARCHESI.

Tout à l'heure, j'ai indiqué que la dépense de personnel devrait augmenter d'environ – ce n'est pas arrêté – 700.000 €. On va donc mettre un pied dans le débat budgétaire, parce que je pense que ce sont des informations importantes, et puis dans la mesure où le chapitre 12 des dépenses de personnel représente 64 % du budget de la Commune si l'on inclut les dépenses de personnels qui sont au CCAS, ce qui est quand même... Une fois que l'on a fait le chapitre 12, on a fait une grande partie de la prévision budgétaire.

Comment vont se diviser ces 700.000 € ? On va inscrire environ 200.000 €, comme l'indiquait à l'instant Eric MARCHESI, pour l'augmentation de la valeur du point : les fonctionnaires cette année ne seront pas très bien traités même si l'inflation est en train de reculer, puisque sur l'année les engagements pris par le Président de la République vont conduire les fonctionnaires en France à avoir une revalorisation du point lissée sur 12 mois, de 0,5 %. Si l'on ajoute à cela le GVT, cela va consommer environ 200.000 €.

Ensuite, nous allons effectivement tout remettre à plat pour construire un système indemnitaire qui soit équitable et qui ne soit plus fait « à la tête du client », et pour faire ce genre d'exercice, on ne peut pas le faire à somme nulle, on va certainement devoir inscrire plusieurs dizaines de milliers d'euros pour pouvoir mener à bien, y compris à la demande des syndicats et du personnel, cette remise à plat de régime indemnitaire.

Puis il reste environ 470.000 € pour les recrutements dont on vient de parler, le coordinateur Santé, le directeur de la Communication, le directeur de la Sécurité, cinq Policiers municipaux, trois cadres A ou B+, et puis le référent du point Appui Etrangers. En face de cela on a quelques

subventions, notamment pour le référent et pour le coordinateur Santé, mais comme on vient de le dire, compte tenu de la technicité de l'Administration communale, ces recrutements sont absolument indispensables, et j'irai même plus loin que cela, ils vont nous faire gagner de l'argent : si l'on veut tenir les coûts de gestion et pouvoir savoir combien coûte l'innovation dans tel ou tel domaine, il faut que nous ayons des cadres supérieurs, des cadres intermédiaires qui soient capables d'alimenter la réflexion des élus et le contenu des délibérations du Conseil municipal.

En matière d'investissement, on attend 1 M€ de recettes sur subvention du Conseil Général : aujourd'hui, les services tels qu'ils sont composés n'ont pas la capacité de travail collective pour monter les dossiers de demande de ces subventions, rappeler les services au Conseil Général, fournir les pièces complémentaires, s'assurer que les virements sont bien faits, etc.. Il y a un certain nombre de postes figurant là qui vont nous faire faire des économies et qui vont nous faire accroître nos recettes. C'est donc tout à fait indispensable. Voilà sur la partie personnel.

Concernant les conséquences à attendre du lissage des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il y a, en effet, au SAN un débat qui est ouvert, qui est introduit par des Communes qui vont devoir augmenter de façon considérable leur taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, parce que jusqu'à maintenant il était très bas. Des propositions ont été faites en Commission des finances pour l'instant visant à compenser pour ces Communes-là sous la forme d'une amélioration de la dotation de coopération.

C'est un point sur lequel nous sommes très attentifs, mais je relèverai une chose : pourquoi ces Communes sont-elles aujourd'hui dans cette situation-là ? L'explication est qu'au moment du transfert des compétences en 2007 et en décembre 2006, quand la Commission de transfert des compétences s'est réunie au SAN et que chaque Commune

a donné le coût des services d'enlèvement des ordures ménagères sur chacune des Communes, en ce qui nous concerne c'était très simple : on avait un contrat qui couvrait l'ensemble des prestations de collecte (collecte au porte-à-porte, collecte des cartons le dimanche, collecte dans le vieux Miramas, etc.), y compris la gestion de la déchetterie. Cependant, d'autres Communes ont annoncé des chiffres qui sont très inférieurs au coût réel. Il suffit de regarder les tableaux, qui, il est vrai sont grands et où il y a beaucoup de chiffres, mais quand on voit certaines Communes importantes qui ont annoncé un coût de collecte inférieur au coût de la collecte à Miramas, on se dit que peut-être à l'époque ceux qui ont, par délibération du Conseil syndical, adopté ce tableau de transfert de charges, ont créé les conditions aujourd'hui pour que ces Communes réclament une compensation. Cherchez l'erreur... Ce qui est certain, c'est que cela fait débat actuellement entre nous, et que nous serons tout à fait vigilants.

M. GERON.- Avant d'aborder les questions d'ordre budgétaire, comme vous avez évoqué, Claude MIKAELIAN, la question de l'incinérateur, je veux être très clair sur ce point.

J'ai toujours été opposé à l'incinération, c'est dangereux, c'est mauvais pour la santé des gens. On peut m'expliquer tout ce que l'on veut sur le plan financier, quand je sais qu'un incinérateur est financé par deux banques, DEXIA et la Société Générale, et quand on sait ce que l'Etat a injecté dans ces banques et la manière dont elles sont gérées, on ne me fera pas la chanson des coûts financiers. En plus, je ne partage pas l'analyse sur l'audit, je serai toujours opposé à l'ouverture de l'incinérateur à Fos-sur-Mer. Je suis même pour que l'on en ferme un certain nombre d'autres. Je suis d'ailleurs opposé à des solutions d'attente, parce que si l'on décidait d'ouvrir l'incinérateur pour quelque temps, on ne pourrait pas l'ouvrir sans dire aux populations que toutes les sécurités sont prises, que les filtres sont bons, qu'il n'y aura aucune pollution. Parce que le jour où l'on dira aux populations que l'on peut ouvrir

l'incinérateur pendant un an, deux ans, trois ans, parce qu'il est propre, alors les médias auront fait la démonstration qu'il peut être propre de manière durable. C'est ce que les scientifiques qui étaient payés par les investisseurs sur l'incinérateur d'Albertville ont démontré avec les industriels pendant des années, et c'est quelques années après que l'on a découvert le nombre de cancers et de maladies graves dans cette région. Donc il est hors de question pour moi d'accepter sous quelque condition que cela soit l'ouverture de l'incinérateur à Fos-sur-Mer.

Deuxième point que vous avez évoqué, c'est la question des services publics que vous n'avez pas complètement rattachée aux données budgétaires : je serais assez favorable à ce que nous mettions en place une Commission d'étude –au moins d'élus, ouverte à tout le monde– sur les services publics concernant la gestion communale, c'est-à-dire la restauration scolaire, la gestion des déchets, parce qu'effectivement il faut entrer dans les contrats, mesurer toutes les contradictions, les difficultés qu'il y a à sortir de ces contrats. Il est des Villes qui arrivent à le faire, ce n'est pas simple, mais je pense que cela mérite effectivement une étude très sérieuse. C'est mon point de vue politique et c'est, je pense aussi, une orientation que l'on peut partager.

En ce qui concerne l'orientation budgétaire, je voudrais dire une première chose : sous la mandature précédente, on a de manière récurrente évoqué cette question. En fait ce que je voudrais dire aujourd'hui, c'est que la question du déficit structurel de la Commune est une question récurrente à Miramas depuis de très nombreuses années. Elle a été abordée en 1995 où Georges THORRAND fait état d'un déficit structurel important.

M. CARLIN.- (Hors micro.)

M. GERON.- En 1989 également, donc cela fait longtemps que dans cette enceinte cette question est en débat, c'est-à-dire celle du déficit structurel. Pour les élus, et parce que l'on en discute souvent, cela peut être compréhensible, mais je voudrais l'imager pour le public, peut-

être de manière un peu pédagogique pour montrer une contradiction, parce que je pense que la population a des difficultés à comprendre : comment M. Carlin peut-il dire qu'il a laissé 4 M€ dans une caisse et 4 M€ dans une autre...

M. CARLIN.- Ce qui est vrai.

M. GERON.- ... Oui, et que nous puissions dire qu'il y a un déficit ? La population a du mal à comprendre cela. Comment peut-on dire qu'une Ville est en déficit alors qu'il y a de l'argent dans les caisses ? C'est assez compliqué, je voudrais donc l'expliquer.

En fait, la Commune est dans la situation suivante : prenons l'image d'une famille. Une famille a une maison et un petit cabanon. Elle sait qu'elle vit des moments difficiles, elle vend le cabanon, et met cet argent sur un livret A. Cette famille a un revenu de 2.000 € par mois, tout le monde travaille, heureusement, et elle a un train de vie, elle a des obligations de fonctionnement (les études des enfants, le loyer,...) qui font qu'elle dépense plus que ce qu'elle ne gagne : elle est donc en déficit structurel. Mais elle peut encore s'en sortir, parce que tous les mois elle ira prendre dans le livret. Seulement quand elle aura épuisé le contenu du livret, le déficit structurel restera, et là les grandes difficultés commenceront.

Je l'ai dit au début du mandat, je ne vais pas passer six ans à m'interroger sur ce qu'ont fait ceux d'avant : la seule chose qui m'intéresse, c'est ce que nous devons et pouvons faire.

Je regrette que l'on soit dans cette situation-là, on peut dégager des responsabilités, cela a beaucoup été dit, mais la question est, comment faire ?

Pour réduire ce déficit, il n'y a pas beaucoup de solutions. Le déficit est généré par des charges excessives, l'essentiel des charges dans une Commune (notamment dans la nôtre, mais dans d'autres aussi), c'est le coût des salaires et charges des employés et il faut bien des employés dans une Commune : soit on réduit les charges salariales et on

se prive d'employés pour entretenir la commune... Il y a quand même quelques contradictions, car les Miramasséens nous disent –comme ils le disaient sans doute aux prédécesseurs– que la ville n'est pas assez propre, que les services ne vont pas assez vite, etc.. Ce que je trouve légitime.

Mais pour faire plus, il y a deux solutions : on réorganise, mais cela implique peut être aussi qu'il y ait besoin d'embaucher, donc on augmenterait les charges. Cette solution est difficile puisque cela générerait du déficit. Mais un des moyens de revenir à l'équilibre serait donc d'augmenter les recettes, et il n'y en a que deux : le premier est d'augmenter les impôts, la fiscalité, je pense que l'on sera tous d'accord autour de la table pour ne pas les augmenter et même dire, puisque c'est un engagement, qu'il faut diminuer les impôts pour que les gens puissent mieux vivre, et l'autre moyen est d'augmenter les dotations qui nous viennent de l'extérieur de la Ville pour majorer nos recettes.

Je crois qu'il faut arriver à travailler sur l'ensemble des tableaux, sauf l'augmentation de la fiscalité. C'est incontournable, il faudra baisser la fiscalité, c'est d'autant plus important que la crise qui est annoncée - dont la Ministre des Finances disait il y a quelques mois qu'elle était derrière nous - j'entends pour ma part dire qu'elle est devant nous – et on ne sait pas d'ailleurs, car personne ici il y a un an n'était en mesure de dire qu'elle aurait l'ampleur qu'on lui donne aujourd'hui – il faudra donc dégager des marges pour que les Miramasséens vivent mieux, en tout cas cela ne peut pas être la Commune qui génère encore plus de charges pour les familles.

La question est, comment faire ? Pour ma part, je juge ainsi : il nous faut être des gestionnaires économes pour pouvoir dégager à nouveau des marges dans, notamment, notre budget de fonctionnement. Cela signifie par exemple que lorsque nous faisons de l'investissement avec l'investissement SAN, il nous faut prioriser des investissements qui, si possible, ne génèrent pas de fonctionnement supplémentaire à la

Commune, c'est important, il nous faut prioriser des investissements qui nous permettent d'être économes dans la gestion de nos équipements en fluides et gestion courante, il y a donc là vraiment une question d'orientation budgétaire. Il nous faut aussi augmenter les services à la population, parce qu'il y a une forte demande, et cela veut donc dire les augmenter avec d'autres moyens que le budget communal. Je ne livrerai pas beaucoup d'exemples, mais cela veut dire pour nous que nous devons nous battre tous les jours pour obtenir notre part, comme les autres Communes, de fonctionnement du SAN qui vienne nous aider à fonctionner sur le territoire communal. Ce qui a été fait dans pas mal d'exemples, il est vrai que l'histoire fait que certaines Villes de l'Intercommunalité de ce point de vue-là sont mieux armées et s'en sortent mieux que nous, que nous avons une pente à remonter, et qu'il faut le faire.

Sur la question du personnel, je ne vais donner qu'un exemple qui me concerne, chaque élu autour de la table dans sa propre délégation pourra citer les efforts faits, et il y a des endroits où il n'est pas possible d'en faire : tous les services ne sont pas à l'identique, les contraintes ne sont pas les mêmes.

Tout à l'heure Eric MARCHESI et, je crois, Gérald GUILLEMONT disaient que l'on a eu besoin de procéder au recrutement d'encadrement : recruter de l'encadrement, c'est aussi mieux gérer le personnel et c'est aussi être économe que de mieux faire fonctionner le personnel municipal. Je vous dis donc simplement comment j'ai fait : il y avait à Miramas une personne qui avait été recrutée par la Commune sous la mandature, je crois, précédente, qui servait à faire le lien entre le directeur de la piscine et celui du service des sports. Ce monsieur ayant été élu maire de Marignane, c'était une bonne opportunité et le lendemain on lui a dit que l'on n'avait plus besoin de lui, et lui ne souhaitait pas... Et on a supprimé le poste. Cela fait un emploi.

Il y avait à la piscine du personnel, et nous avons réussi à faire glisser un maître-nageur qui travaillait pour le SAN à la piscine de Miramas. De ce fait, nous n'avons pas remplacé le premier maître-nageur qui est parti à la retraite ; c'est un deuxième emploi.

Troisième emploi, il y avait au service des sports un salarié qui était responsable de la gestion des installations, et un autre qui était responsable du matériel sur les installations : j'ai considéré que cela faisait beaucoup, donc je ne veux pas évoquer les conditions, malheureuses d'ailleurs pour un de ces personnels, mais nous n'avons pas procédé à son remplacement.

Quatrième emploi : je ne sais pas si cela faisait partie de ce qui a été appelé « les emplois électoraux », mais en ce qui concerne les agents d'entretien dans les COSEC, il y avait un peu plus de personnel que nécessaire. Nous avons fait le diagnostic avec le service, et un départ à la retraite n'est pas compensé.

Ce que je veux montrer, c'est qu'avec quatre postes qui ne coûtent plus au budget, et qui représentaient environ 132.000 €, nous avons procédé au recrutement d'une directrice générale adjointe. Il y a donc moins 132.000 € pour pouvoir financer un emploi. J'appelle cela une gestion économe. Je sais que mes collègues, dans les services où c'est possible – parce que ce n'est pas faisable partout, dans tous les services, il y a des endroits où il faut plus – essaient de faire l'effort d'avoir cette gestion plus économe pour pouvoir se dégager des marges.

Un dernier point – excusez moi d'être long, je vais encore donner un exemple, puisque je lis les blogs de temps en temps – il faut aussi que nos services coûtent moins cher. Par exemple, quand nous proposons d'installer un Office Municipal des Sports (OMS), ce qu'il y a dans toutes les villes de notre taille, à quoi cela sert-il en dehors de fédérer le mouvement sportif, de faire de l'événementiel ? Ce que l'on a appelé dans notre commune « les vacances sportives », qui est une bonne chose, a toujours été mis en place par le service des sports. C'est,

en termes de coûts, à la charge entière du budget communal. Quand ces vacances sportives sont mises en place par un OMS et qu'elles ne sont pas concurrentes, c'est-à-dire qu'il y a les deux, d'abord on augmente l'offre, mais la différence entre un service et une association c'est que par le biais de l'OMS, qui est une association, nous pouvons aller chercher auprès de différents partenaires des subventions que nous ne pourrions pas prendre si la structure n'existait pas. Ce qui veut dire que le plus de vacances sportives, donc de services qui vont être offerts à la population, est pour une très grande part financé par des subventions hors budget communal. C'est aussi, de mon point de vue, augmenter les services avec un souci d'économie.

M. le MAIRE.- Madame DUMAS, vous souhaitez la parole ?

Mme DUMAS.- C'est une réaction épidermique, je n'en peux plus d'entendre parler d'économies en direction toujours des mêmes populations ! On entend 14 milliards de bénéfiques d'un côté, tant de bénéfiques de l'autre, des Rolex à tous les poignées pour les uns et des économies, toujours des économies pour les autres !

Lorsque j'ai pris connaissance du Débat d'Orientations Budgétaires, j'ai vu : « *l'Etat, déjà en difficulté financière connaît un rapide accroissement de son déficit et de son endettement* ». J'aurais préféré lire : « Les Miramasséens ne payeront pas la crise ».

Parce que j'entends cela, mais essayons d'être audacieux et de renverser un peu les choses. On l'a suffisamment dit, les Miramasséens connaissent des difficultés depuis de nombreuses années, alors renversons les choses ! Entendre parler des économies, et ce sont les Miramasséens qui en subiront les conséquences de façon tout à fait directe, ce n'est plus possible. Ce n'est plus possible de dire toujours aux mêmes de faire des économies, de faire attention, et de voir des richesses comme cela systématiquement dans notre pays, ce n'est pas possible !

M. MIKAELIAN.- Je voudrais juste faire deux réflexions par rapport à ce que vient de nous dire longuement Gérard GERON.

Sur l'incinérateur, je partage, bien sûr, l'analyse de Gérard GERON. C'est vrai qu'il y a eu une motion, mais tout le monde ne l'a pas votée, Monsieur le Maire. Nous nous sommes abstenus, et je rappelle pourquoi : nous avons souhaité accompagner cet audit d'un moratoire ; ce que voulait d'ailleurs le Président GUERINI alors qu'il était candidat à la mairie de Marseille, mais après il a été battu, puis réélu au Conseil général, et il a oublié l'audit. Ça, c'est un acte politique : l'audit cela voulait dire quelque chose. On arrêtait, et ensuite on faisait les comptes. Mettre en adéquation ces discours très généreux, voire très justes avec les actes politiques, c'est ce qu'attendent les gens.

L'autre jour, je suis allé au Comité syndical à Fos : j'ai été choqué, parce que j'ai vu des panneaux où il était écrit : « *Les élus menteurs* ». Ils étaient disposés sur les poteaux le long de la route qui entre dans le centre de Fos. Bien sûr, les gens ne font pas trop la différence, mais voilà le message, à travers cette affaire d'incinérateur, au-delà des problèmes de santé, qui se véhiculent lorsque l'on arrive à de tels résultats.

Je voudrais dire un dernier mot sur la bataille financière dont parlait Gérard GUILLEMONT : c'est vrai, s'il n'y a pas bataille politique pour augmenter la dotation de coopération, l'an prochain on redira la même chose, j'insiste : l'an prochain on redira la même chose.

Premièrement, c'est un engagement qui avait été pris par votre Majorité et, deuxièmement, cette bataille politique n'a pas été menée jusqu'au Budget Primitif du SAN, puisque la dotation de coopération est du même niveau que celle de 2001. Si cette bataille n'est pas menée, l'an prochain les discours seront les mêmes et les engagements ne seront pas tenus ou alors à la marge, ici et là. Pour ma part, je souhaiterais qu'il y ait des actes forts politiques là-dessus pour montrer la clarté des choses.

M. le MAIRE.- M. GUILLON souhaite prendre la parole.

M. GUILLON.- Je vais être très bref. Pour répondre à la fois à Claude MIKAELIAN et à M. CARLIN :

Monsieur MIKAELIAN, vous nous avez dit tout à l'heure, que vous nous aviez demandé de diminuer les impôts locaux de 5 %. C'est très juste et c'est exactement ce qui est fait avec la baisse de la TEOM.

En gros 30 % de baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, cela fait environ 5 % de baisse des impôts locaux. Il est vrai que cela n'a pas été fait sur les abattements, cela a été sur autre chose, mais pour les gens cela revient exactement à la même chose, c'est-à-dire qu'ils payeront 5 % de moins d'impôts. Les propriétaires payeront moins sur leur taxe d'habitation et les locataires, sur leurs charges locatives.

(S'adressant également à M. CARLIN) En ce qui concerne le lissage, ce n'est pas seulement cela qui a induit la baisse la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : on a aussi renégocié le contrat, parce que celui-ci, Monsieur MIKAELIAN, est terminé, il est enfin fini, puisqu'il est arrivé à échéance cette année. Il a donc été renégocié pour un temps très court, parce qu'il n'est que provisoire, et il l'a été pour les villes de Miramas, Grans et Cornillon. On a énormément baissé le prix, et c'est cela qui fait la différence, ce n'est pas le lissage. En fait, on s'apercevra du lissage l'année prochaine, parce que cela va encore un peu baisser, mais la différence est là. C'est-à-dire qu'en fait avec beaucoup moins cher, on va rendre le même service.

Mme BICHET.- Ce n'est pas vrai !

M. CARLIN.- Je voudrais bien connaître les prestations qui vont être mises en place par rapport à ce qu'avait Miramas jusque-là. Nous étions la ville la mieux dotée sur ce plan-là.

M. GUILLON.- Effectivement, vous avez raison, Monsieur CARLIN, les ordures ne seront plus ramassées le 1^{er} mai. C'est vrai que l'on ne ramassera plus les ordures les jours fériés. En gros, c'est tout !

Mme BICHET.- Non !

M. GUILLON.- C'est la même prestation.

M. CARLIN.- Les bâtiments et la déchetterie se terminent vers la fin de l'année, Monsieur le Maire...

M. le MAIRE.- Monsieur CARLIN, je vais vous répondre, car j'entends des choses depuis tout à l'heure !... Je n'ai rien dit, mais je vais le faire avec l'élégance coutumière, je crois, mais je vais quand même dire un certain nombre de choses pour rassembler les idées.

D'abord, en vous écoutant tout à l'heure j'avais l'impression d'entendre « Pierre au Pays des Merveilles » : « tout allait bien, nous avons beaucoup d'argent, et vous êtes arrivés et vous avez tout dépensé ». Monsieur CARLIN, je vous le dis très gentiment, et je ne reprendrai pas l'image de Gérard GERON qui est très juste, mais, vous savez, quand je regarde ou quand les Miramasséens regardent leur bordereau de banque le 1^{er} du mois, ils savent, eux, que le 30 ils auront des difficultés.

Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est ce que l'on appelle les effets rebours dans les finances. Quand on prend des décisions à un certain moment, elles ont des conséquences l'année suivante, et il y en a au moins deux sur lesquelles personne ne peut nous dire le contraire, nous sommes dans la droite ligne de nos analyses : budget insincère et augmentations des dépenses, comme vous l'avez vu dans les statistiques présentées à l'écran tout à l'heure.

Je suis vraiment convaincu que ce qui nous intéresse c'est le présent et l'avenir, mais nous ne pouvons pas cette année encore, car c'est une année de transition, ne pas tenir compte des choix qui sont les vôtres.

Pour rebondir sur ce que disait tout à l'heure M. MIKAELIAN, il faut s'honorer en tant qu'élu d'assumer les choix qui sont les siens et à un moment aussi d'accepter la critique : sincèrement, les critiques qui ont été faites très légèrement dans le DOB ne sont pas de nature à justifier l'agressivité dont j'ai été un peu l'objet et qui manque d'une certaine élégance. Je vais donc vous dire, Monsieur CARLIN, très sincèrement

ceci : c'est vrai que je suis quelqu'un qui n'est pas né dans la commune comme une très large majorité de Miramasséens, mais voyez-vous – et cela sera mon seul reproche – depuis que je suis arrivé aux affaires avec l'ensemble des élus, j'ai vu près de 1.500 Miramasséens. Je pense que c'est très loin de la totalité de ceux que vous avez vus dans vos deux mandats. Je fais donc mon travail en respectant les autres –et vous le savez, je n'écris rien sur les uns et les autres– et nous estimons tous ici en conscience que c'est au Conseil municipal que tout doit être dit.

Mais je vais revenir un peu sur le présent et le futur, parce que j'ai entendu des choses tout à l'heure : il ne faut pas confondre le nécessaire besoin de faire des économies pour, simplement comme objectif, faire des économies. Si nous décidons de faire ces économies de gestion, c'est d'abord pour ne pas avoir de pression fiscale et, deuxièmement, pour améliorer la qualité du service rendu à la population. Cela n'a aucun sens de faire une gestion s'il n'y a pas un projet politique.

Quel est notre projet politique ? C'est celui de changer la ville. Pour ce faire, il nous faut plusieurs leviers qui sont connus en gestion :

- premièrement, « mieux gérer » –Gérard GERON le disait et il a raison– cela veut dire essayer de faire les bons choix. Tout à l'heure, il expliquait comment on a réussi à réduire le nombre de personnes en termes d'emplois, mais nous l'avons fait dans d'autres services ! Faut-il que je rappelle que nous avons une DRH qui a été mise à disposition ? Faut-il encore d'autres enjeux comme les innombrables heures supplémentaires que nous avons sur le budget ? Près de 550.000 heures par an, et tout cela ne tenait absolument pas compte de la fragilité du personnel, notamment dans la Police où on leur demandait de faire des heures impossibles alors qu'ils étaient armés ! Nous avons fait un choix : nous avons pris le montant de ces heures supplémentaires, nous l'avons transféré, cela va dans la sens d'une rupture en emplois et nous embauchons actuellement une sixième équipe qui permettra de faire

vraiment les 24 heures sur 24 pour assurer la sécurité de la ville qui en a besoin, et cela compensera le scandaleux choix de ceux qui vous soutenaient qui est de diminuer aujourd'hui le nombre de Policiers nationaux, non seulement dans notre circonscription, mais aussi dans toute la France. Nous assumons donc ces choix.

« Mieux gérer », qu'est-ce que cela signifie, Mesdames, Messieurs et chers collègues ? Cela veut dire que nous devons aussi parier sur l'avenir, et l'avenir c'est l'éducation. Là-dessus, nous avons fait des choix très clairs dès que nous sommes arrivés : nous avons augmenté les budgets pédagogiques, nous avons décidé de rénover les écoles et d'investir dans du bâti, parce que, qu'on le veuille ou non, même s'il y avait des travaux, nous rencontrons d'énormes problèmes dans les écoles en termes de fuites d'eau, de constructions et même de gros œuvre. Pour tous les bâtiments publics, nous avons donc à l'esprit d'essayer de mettre en route ces projets qui sont longs, parce qu'il s'agit de montants très élevés, et qu'il faut passer des marchés, les rentrer dans des CDDA, des contrats d'objectifs, et utiliser au mieux l'argent que nous pouvons prendre au SAN.

(S'adressant à Mme DUMAS) Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêts : oui, je partage la lassitude que vous avez exprimée tout à l'heure. C'est pourquoi nous nous sommes engagés, avec Laetitia DEFFOBIS notamment, sur un travail de développement économique, sur le nécessaire besoin de mettre en cohérence l'ensemble des services de l'Etat quand ils existaient, car il en manque un qui s'appelle le « Pôle de l'Emploi » sur lequel nous avons de gros espoirs pour permettre à chaque Miramasséen, non pas de prendre un bus qu'il ne pouvait pas se payer pour aller à Istres, mais d'être dans la ville pour pouvoir travailler avec nous sur le fait que les entreprises ont besoin de recruter encore des jeunes de la ville, comme des plus anciens. Ce sont des choix que nous faisons en termes de gestion.

« Mieux gérer », c'est aussi mieux former notre personnel. Il ne faut pas faire de faux débats : nous sommes tous ici convaincus qu'il y a un personnel formidable à Miramas. Le problème est que l'on a depuis trop longtemps oublié de lui permettre de se former, d'avoir un déroulement de carrière qui soit basé sur des éléments précis, prévus par le Code des Collectivités Territoriales, et de lui permettre aussi de moderniser son matériel qui en avait bien besoin.

Vous voyez bien qu'en termes de gestion, les choix qui ont été faits à un moment donné de ne pas, ou peu, investir, mais plutôt de faire apparaître une soultte, n'en est pas une en fait, car quand on arrête la gestion dans une Commune, ce sont les coûts induits qui apparaissent, jamais une réalité à un moment donné comme le compte en banque !

- deuxième levier très important sur lequel j'attire l'attention de nos collègues : la fiscalité. Nous avons décidé de baisser la fiscalité sur la ville, car elle est globalement deux fois plus élevée que dans les Communes environnantes, et cela depuis bien longtemps. Ce qui nous a amenés à faire ce choix, c'est qu'à un moment donné où l'on a, à cause des événements, augmenté de façon considérable les impôts locaux, on n'a pas prévu, alors qu'on le voyait dans un graphique...

(S'adressant à M. CARLIN) On le voit bien au début que vous arrivez à maintenir, et puis les dépenses repartent. C'est cela que j'appelle une mauvaise gestion, parce que l'on a consommé l'écart de ce que les Miramasséens payaient en trop dans la Commune.

En ce qui nous concerne, nous avons, dès la première année de notre arrivée, c'est-à-dire en onze mois, renégocié le contrat en amont, Monsieur CARLIN, car effectivement les Maires étaient d'accord pour parvenir à un taux de 7 %, mais nous avons pris le problème à bras le corps. D'ailleurs, je remercie Gérald GUILLEMONT, Jean-Eudes JOFFRIN, Liliane FLEURY et Christian NAVARRO d'avoir discuté pied à pied le contrat pour garder sa forme et revoir la tarification. Je remercie également Bernard GRANIE, Président du SAN, mon ami politique, d'avoir

travaillé avec moi sur cette question, mais la baisse de 30 % cette année pour Miramas, Monsieur CARLIN, vous la devez à la Majorité qui l'a imposée au SAN : contrairement aux autres, nous avons fait le choix de prendre cet argent – un peu plus de 400.000 € – et de le rendre aux Miramasséens, parce que la situation économique est effectivement très compliquée.

En ce qui concerne cette fiscalité, il faut aussi regarder ses produits et ses recettes. Nous pensons qu'en termes de choix pour pérenniser la situation de la Ville, il y a deux éléments clés :

- premièrement, l'augmentation de la population, mais aussi l'augmentation d'une offre permettant à un type de population de sortir des logements sociaux pour aller vers des logements payants, on appelle cela « l'accession sociale »,

- deuxièmement, c'est aussi les recettes en foncier bâti et notamment le développement économique sur lequel un certain nombre d'entre-nous travaille, comme Eric MARCHESI, Gérald GUILLEMONT ou Laetitia DEFFOBIS, pour ramener les entreprises sur l'ensemble des secteurs, notamment du SAN, les Molières, etc., mais aussi pour développer et préparer la venue, dans les années qui viennent, d'autres entreprises à haute valeur ajoutée permettant aussi des emplois, parce qu'il n'y a que par l'arrivée d'entreprises ici et de l'économie, que nous parviendrons à permettre à nos jeunes, notamment à Miramas, de trouver une activité. Nous faisons cela en bonne intelligence avec le SAN, parce qu'au SAN on ne passe pas notre temps qu'à parler de l'incinérateur, on travaille aussi sur des sujets très importants comme l'emploi et la solidarité.

En ce qui concerne la solidarité, nous l'avons développée avec Mme CHAYOT et le CCAS, parce que la pression est énorme, mais nous avons aussi, en baissant des impôts comme la TEOM, permis une meilleure solidarité. Cependant, ce n'est pas suffisant : il faut que l'on permette à chacun dans cette commune de pouvoir avoir les mêmes

droits comme, par exemple, les personnes âgées qui n'avaient pas les mêmes droits pendant de nombreuses années. Je me félicite du travail qui a été réalisé par Mme CHAYOT et les services du Conseil Général pour que tous les anciens de notre commune bénéficient de ce que l'on appelle l'entraide, puisque l'Entraide 13 Miramas qui regroupe toutes les associations de retraités bénéficiera de tous les services du Conseil Général, ce qui n'était pas le cas jusqu'à aujourd'hui.

J'ajouterai même qu'il manque encore de la solidarité dans un domaine : nous avons des soucis dans certains quartiers de la ville qui ne bénéficient de rien, parce qu'ils ne sont pas organisés.

Le dernier levier, c'est le travail. Le travail au quotidien pour façonner notre ville pour les 10 ans à venir, notamment le PLU, et celui d'un choix que nous avons fait en arrivant : celui d'axer le maximum d'investissements sur la réhabilitation de logements, et pas uniquement à la Maille 2, et nous y reviendrons en temps et en heure, mais sur l'ensemble de la ville.

Mesdames et Messieurs, je voudrais quand même que soit dit ce soir que la négociation de la Majorité municipale dans le cadre de l'habitat et de la rénovation, dont Christian PEYRO à la charge, ainsi que Jean GUILLON pour l'urbanisme, permettra d'investir, grâce aux bailleurs sociaux sur leurs fonds propres, près de 19 M€ de rénovations prévues sur les trois prochaines années. Cela va nous permettre, avec une rénovation à haute valeur environnementale, de revenir sur un scandale que tous les gens de Miramas connaissent avec le logement social : le fait qu'ils payent plus de charges que de loyer, parce que la rénovation a trop tardé. Ça aussi, c'est de la solidarité et cela va dans le bon sens.

Enfin, je terminerai par quelques éléments de solidarité :

- l'incinération, nous l'avons dit, nous sommes contre. Je voudrais quand même dire quant à l'histoire du moratoire, que je veux bien que cela soit un reproche, que je veux bien qu'un jour on me dise d'avoir un bon accord avec des amis politiques et le lendemain que ces

amis politiques ont trahi, etc.. Dans ma vie, j'ai toujours pensé qu'il y avait les idées, la conviction, mais aussi une certaine réalité. Cette réalité aujourd'hui c'est que nous sommes, les élus majoritaires ici présents, aux côtés de l'ensemble des Maires du SAN, de Port-Saint-Louis... Jean-Marc CHARRIER qui, je crois, est communiste, et d'autres qui ne le sont pas... Croyez-moi, le socialisme n'est pas entré dans toutes les Communes ! Même ici, puisque je vous rappelle quand même que nous sommes une organisation plurielle et une majorité plurielle composée y compris de gens qui n'ont que la société civile à offrir, et c'est déjà beaucoup, nous avons sur l'incinération une solidarité sans faille. Simplement, on ne peut pas d'un revers de main dire à l'ensemble d'une Communauté Urbaine qui aujourd'hui paye la négociation d'un contrat économique, financier, qui est une réalité... Et à un moment donné il ne faut pas dire : « j'évacue les problèmes économiques ». Moi aussi, j'ai envie de défendre la santé de tous les Miramasséens dans la question de l'incinération, et je l'ai dit l'autre soir, vous m'avez entendu le répéter, mais je ne peux pas non plus dire la non-vérité : le traitement des déchets va coûter très cher dans les années futures. Nous ne pouvons pas non plus dire à la CUM, en tout cas à celles et ceux qui ont fait un premier pas en baissant le niveau de l'incinération au profit de la méthanisation, que c'est fini : non, nous sommes allés à la manifestation, nous sommes rentrés au sein de la CUM et nous avons dit au Président de la CUM que nous souhaitons faire le deuxième pas, et ce deuxième pas, nous l'avons fait tous ensemble à l'unanimité, c'était une décision du SAN qui proposait de mettre à l'étude l'augmentation d'une nouvelle usine de méthanisation qui permettrait de traiter l'ensemble des déchets des villes composant le SAN, et d'autres intercommunalités.

Si l'on dit tout, on doit tout dire, je l'ai dit même ailleurs, car il faut quand même savoir où nos déchets actuels vont : nos déchets actuels, Monsieur MIKAELIAN, vont près d'ici, mais sur un autre territoire où les gens se battent pour la fermeture d'une décharge.

Je crois que nous sommes donc face à un dossier très compliqué pour lequel il faut garder la conviction qui reste la même pour moi : nous pouvons nous passer d'un incinérateur, mais il faut trouver les mécanismes, et il y en a deux :

- premièrement, c'est un syndicat départemental des déchets, car il va falloir mettre beaucoup d'argent sur la table, et permettre de trouver la solution,

- deuxièmement, parce que je pense que si nous avons l'ensemble des intercommunalités, alors le Plan Départemental des Déchets, qui a été cassé par le Préfet et qui ne prévoyait pas d'incinérateur, pourra peut-être nous permettre d'annoncer dans ce traité la fin de l'incinération à terme. Je ne perds pas de vue l'objectif, mais à un moment donné le principe de réalité s'applique à tous.

Par ailleurs, nous avons été solidaires également de causes sociales, le rail, La Poste qui est actuellement attaquée, nous avons été aux côtés du service public.

Ma conclusion sur le DOB est la suivante : le véritable enjeu pour la Ville de Miramas est double :

- il faut améliorer le service à l'habitant pour permettre de le soulager, parce que le service public est le dernier rempart contre l'isolement ou contre les difficultés de la vie pour beaucoup de Miramasséens.

- deuxièmement, il faut tenir la corde des dépenses pour essayer de préparer notre Commune avec beaucoup d'investissements afin de rénover, d'engager exactement ce que nous avons dit, c'est-à-dire changer la vie, changer la ville : cela prend du temps, les Miramasséens le savent, ils nous voient tous les jours sur le terrain.

Je voudrais ici rendre hommage dans ma conclusion – mais nous en reparlerons au niveau du budget – à l'ensemble de l'équipe qui m'accompagne, mais également à l'ensemble des conseillers municipaux qui sont toujours très présents et qui participent à nos commissions

d'embauche pluralistes, qui viennent aussi dans nos commissions municipales, et qui ont, s'ils le souhaitent, accès à toutes les informations, car, comme je l'avais précisé ici, nous n'avons strictement rien à cacher.

Voilà, je pense avoir été suffisamment clair dans mes réponses ; j'ai dû en oublier, excusez-moi, mais nous en reparlerons au niveau du budget. Je voudrai, s'il vous plaît, que nous passions maintenant à la question suivante de l'ordre du jour, et je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

N°2 - Versement d'acomptes aux Associations et Etablissements Publics Locaux.

Rapporteur : M. GERON (Présentation du rapport.)

Les associations ont chaque année des difficultés, car le temps du budget municipal n'est pas le même que le temps d'un budget associatif. Comme nous voterons le budget en mars, la loi permet de prendre les dispositions nécessaires pour aider sur le plan financier, comptable, les associations.

Il s'agit donc des associations qui sont allocataires d'une subvention supérieure à 15.000 €, et la disposition permet de leur verser un acompte, sachant que celui-là ne peut pas excéder 1/12^{ème} par mois du montant du global annuel voté l'année précédente.

(Enumération des associations concernées.)

M. MIKAELIAN.- J'ai un souci personnel, je dois partir : je donne donc procuration à Mme DUMAS.

M. le MAIRE.- Bien sûr, c'est accepté, et j'espère qu'il n'y a rien de grave.

(20 heures 45, M. MIKAELIAN quitte le Conseil municipal.)

Mme BICHET.- Je reviens sur la déclaration de Gérard GERON au sujet notamment de l'OMS et des économies que vous avez fait en matière de personnel au niveau du service des sports et la

contrepartie au niveau de l'OMS. Je conviens parfaitement bien qu'une association peut obtenir des subventions qu'un service municipal ne peut pas obtenir. Néanmoins, vous donnez à cette association des moyens, notamment des moyens financiers, qui seront peut-être de l'ordre d'un personnel ou de moyens qui auraient été mis au service des sports. Je sais que c'est un sujet qui est un peu polémique entre nous, et vous le savez, vous avez fait état d'un certain nombre d'informations, mais peu importe, l'argent que l'on donne et en décembre vous avez donné 30.000 €... On remarque donc simplement que vous avez donné et que vous donnez à nouveau et que cela sera...

(M. GERON hoche la tête en signe de désaccord.)

Mme BICHET.- Si, c'est une avance qui va être décidée prochainement au budget. C'est juste une remarque.

M. le MAIRE (S'adressant à M. GERON).- C'est une remarque, cela appelle-t-il une réponse ?

M. GERON.- C'est vrai que l'on dit toujours « pourquoi une subvention qui va permettre à une association de recruter un personnel ? »

Toutes les villes importantes dans lesquelles il y a un mouvement sportif développé, il y a un Office Municipal des Sports qui est une association, et on ne peut pas demander à des bénévoles de gérer des associations qui vont générer de tels budgets. Dans le cadre de ma vice-présidence au SAN, on travaille avec des budgets importants. Le budget consolidé de l'OMS - je dis bien « consolidé » - pourrait bien être aux alentours de 300-400.000 €. Il faut donc que cela soit géré par quelqu'un occupant la fonction en titre, il ne peut pas s'agir d'un bénévole. De ce fait, si l'on veut une association, une organisation dynamique, il faut effectivement un directeur pour la gérer.

M. le MAIRE (S'adressant à Mme BICHET).- Il s'agit d'un budget consolidé, donc il y a les locaux, etc... Ne partez pas sur l'idée d'un budget de 300.000 € !

Puisqu'il n'y avait qu'une seule remarque sur cette question, pouvons-nous passer au vote ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- En ce qui concerne la question suivante sur le règlement intérieur du Conseil municipal, vous l'avez tous eu, nous en avons discuté, il y a eu des corrections, et c'est M. GUILLEMONT qui va vous le présenter succinctement.

*** ADMINISTRATION GENERALE**

N°3 - Adoption du Règlement Intérieur du Conseil municipal.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

Je ne vous lirai pas la note de synthèse qui rappelle notamment l'article de référence, je vous précise simplement que dans la note de synthèse on n'a pas pris le temps de rappeler les principes qui nous ont guidés dans les modifications qui ont été apportées au règlement intérieur que nous avons trouvé et qui avait été adopté sous la mandature précédente.

Ce que l'on a voulu faire essentiellement, c'est :

- premièrement, introduire des dispositions qui améliorent les conditions d'exercice du mandat municipal pour l'ensemble des conseillers municipaux,

- ensuite, nous avons apporté quelques modifications améliorant les droits des groupes minoritaires, parce que, tout le monde le sait ici, un règlement intérieur sert surtout à protéger les groupes minoritaires,

- et enfin, nous avons mis en place un certain nombre de petites missions nouvelles qui sont de l'ordre du développement de la démocratie de proximité, ou de la démocratie participative.

Les sources que l'on a utilisées sont les évolutions que l'on trouve dans le Code Général des Collectivités Territoriales, des recommandations de l'Association de Maires de France et aussi, bien sûr, le travail propre des membres de la Majorité, voire un certain nombre de réflexions qui ont été faites en Commission municipale, puisque ce règlement a été présenté en Commission municipale il y a quelques jours, et qu'il a été globalement approuvé.

Je ne ferai pas la lecture du nouveau document, mais s'il y a des questions concernant certains éléments de rédaction, je suis en mesure de vous répondre quant aux modifications apportées.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS ?

Mme DUMAS.- Page 6, article 5, « Questions orales – Vœux- Motion », il est écrit : « *Le texte des questions est adressé au maire trois jours au moins avant une séance du Conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception* ». Vous admettez qu'il y a des situations d'urgence.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas pour vous empêcher de poser des questions au Conseil municipal, simplement si vous posez une question...

Mme DUMAS.- J'ai bien compris.

M. le MAIRE.- ...Qui est de nature à devoir nous retourner vers les services qui ont des connaissances particulièrement importantes, il faut nous laisser le temps de le faire. Sinon, au Conseil municipal personne ne vous empêchera de poser des questions, Madame DUMAS.

Mme DUMAS.- Je transgresserai donc le règlement intérieur dès ce soir.

M. le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme DUMAS.- Tout à fait. Page 17, article 32, « Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux ».

M. le MAIRE.- Je vais vous répondre.

Mme DUMAS.- Nous n'avons toujours pas de locaux. Monsieur CARLIN, vous en avez peut-être un ?... Mais nous, nous n'en avons pas.

M. le MAIRE.- Oui, c'est vrai.

Mme VIAL.- Nous non plus !

Mme DUMAS.- « *Les conseillers n'appartenant pas à la Majorité municipale* », Madame VIAL.

M. le MAIRE.- Je vais le dire à tout le monde pour que les choses soient claires.

Nous avons un problème de locaux qui, je crois, est inhérent au volume, car nous avons à la fois un gros volume de bâtiments publics, mais peu d'espace. Depuis maintenant dix mois, et parce que nous nous sommes imposé de ne pas changer de place les salariés tant que l'on n'avait pas des conditions de travail acceptables à leur proposer ailleurs, nous n'avons pas pu dégager de bureaux pour les adjoints et les conseillers municipaux (il n'y a que trois bureaux pour 25 personnes) et notamment pour les conseillers municipaux de l'Opposition. Nous y travaillons, nous savions en réalisant ce règlement intérieur que la question viendrait, mais je fais mon *mea culpa*, mille excuses, je me fais d'ailleurs « incendier » par mes collègues, cependant nous ne pouvons pas aller plus vite, les travaux sont en cours, certains le savent on déplace des gens, mais seulement après que l'on a fait les travaux, et tout cela est long.

J'espère que les services techniques auront bientôt fini pour pouvoir faire le turn-over, mais nous nous engageons à donner ce que nous avons dit pendant la campagne d'ailleurs, c'est-à-dire les moyens de fonctionner à l'Opposition : même si cela constitue une dépense, nous mettrons un local évidemment à disposition des groupes minoritaires, nous mettrons également un poste peut-être à mi-temps, on verra, on en parlera entre nous, et on essaiera de trouver des solutions aux problèmes techniques.

(S'adressant à Mme DUMAS) Soyez rassurée, nous n'empêcherons jamais personne de poser une question au Conseil municipal.

Pouvons-nous passer au vote ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°4 - Substitution du SAN Ouest Provence à la commune de Miramas dans la convention tripartite du 22 décembre 1994 relative au crédit-bail avec la société SLIBAIL SICOMI.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Lecture du rapport.)

Pour information, la société SLIBAIL SICOMI était une filiale du CREDIT LYONNAIS.

Je précise, puisque cela ne figure pas dans la note de synthèse, que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de compétences font que les équipements qui sont nécessaires à l'organisation du service sont transférés au SAN (le quai de la déchetterie, le bâtiment d'exploitation), mais ils ne sont que mis à disposition de l'Intercommunalité – c'est le mot à mot du texte – et ils restent donc notre propriété. Cela signifie que si demain il y a une réorganisation des collectes sur le territoire du SAN – puisque l'on y travaille et qu'un groupe de travail va être mis en place – c'est-à-dire sur les six communes en mêmes temps, et que le SAN n'a pas besoin (notamment la déchetterie qui est vraiment un équipement spécialisé) du bâtiment d'exploitation, il reste nôtre pour en faire autre chose.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?... On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°5 - Substitution du SAN Ouest Provence à la commune de Miramas dans la convention du 26 avril 1994 par laquelle la commune de

Miramas avait consenti la mise à disposition d'un terrain au profit de la SILIM. Avenant n°1.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

Il s'agit de la même chose et cela concerne le terrain. Lorsque la Commune a décidé de confier à la SILIM et à la SLIBAIL SICOMI la réalisation de ces équipements, la Commune a mis à disposition gratuitement les terrains. Il s'agit donc exactement du même dispositif, c'est la suite de la délibération que l'on vient de prendre, c'est une question de cohérence en matière de transfert ou de mise à disposition des équipements au SAN.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** LOGEMENT**

N°6 – Convention de mise à disposition d'un bien immeuble entre la Commune de Miramas et le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de l'hébergement d'urgence et de l'hébergement de sinistre.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Là aussi c'est un bel effort de solidarité. Y a-t-il des questions ?

Mme DUMAS.- On se félicite d'une telle décision, c'est très bien.

Nous parlions tout à l'heure de solidarité, et lorsque je suis arrivée au Conseil municipal ce soir, le Réseau d'Education Sans Frontières m'a demandé d'intervenir, donc si vous me le permettez, je vais le faire.

M. le MAIRE.- Acceptez-vous d'intervenir en fin de Conseil, car il y a encore des questions inscrites à l'ordre du jour ? Vous pourrez y revenir ?

Mme DUMAS.- C'est-à-dire qu'il y a un lien direct, et mon intervention sera très courte.

M. le MAIRE.- Très bien, Madame, dans ce cas je ne peux que céder.

Mme DUMAS.- Merci beaucoup.

(Mme DUMAS procède à la lecture du texte que lui a remis le Réseau d'Education Sans Frontières de Miramas) :

« Une famille de quatre enfants dont un bébé malade vit actuellement sur un terrain vague de la Commune dans des conditions de précarité et d'insalubrité sur lesquelles nous voudrions attirer votre attention. Ils ont faim, ils ont froid, ils sont en danger. Quelle solution d'urgence l'équipe municipale peut-elle envisager pour leur venir en aide au plus vite ? » C'est signé par le Réseau d'Education Sans Frontières.

Mme CHAYOT.- Au niveau du CCAS, on les aide pour la cantine et, bien sûr, au centre aéré. On les a donc pris en charge à ce niveau.

Mme DUMAS.- Pour ces vacances ?

Mme CHAYOT.- Tout à fait, et pour les autres qui vont suivre également, il n'y a pas de souci.

M. le MAIRE.- Je dois quand même puisque l'on me fait passer une requête dont vous vous faites le porte-parole...

(Mme DUMAS hoche la tête en signe de désaccord.)

M. le MAIRE.- « Le porte-parole » en lisant le texte, j'ai bien compris.

J'aimerais bien que chacun mesure le fait que nous avons sur notre commune déjà rempli beaucoup d'éléments légaux : nous avons un foyer, nous avons mis en place un certain nombre de structures, c'est le troisième appartement d'urgence que nous mettons en place... C'est bien cela, Monsieur PEYRO ?

M. PEYRO.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- Et nous essayons de trouver des solutions. Mais nous ne pouvons pas non plus – compte tenu de la crise totale de logements, du fait qu'il n'y a pratiquement qu'une offre pour 100 demandes pour tout le monde – littéralement continuer à élargir.

J'alerte sur le fait que notre générosité est égale à la vôtre, elle est dans les deux sens, vous le savez, nous avons fait déjà un certain nombre de choses très concrètes, mais il ne faut pas non plus que nous continuions, dès que des personnes arrivent dans des caravanes ou s'installent ici, systématiquement à essayer de trouver des solutions, parce que nous savons tous autour de cette table que :

- premièrement, la législation est ainsi faite, il y a un vide juridique complet, et je ne comprends pas comment les législateurs peuvent continuer à accepter cela, pour les personnes qui sont en grande difficulté, ou qui viennent d'ailleurs,

- deuxièmement, on a des limites dans l'action sociale, il y a des réglementations, il y a un certain nombre de choses, et nous devons faire attention,

- troisièmement, nous ne pouvons pas accueillir tout le monde. Il faut que chacun comprenne, et notamment pour ceux qui ont aidé ce Réseau, ailleurs ou ici, qu'il s'était notamment créé particulièrement pour les familles qui étaient implantées depuis très longtemps et dont les enfants étaient à l'école, enfants que l'on venait chercher pour les rapatrier dans des pays qu'ils ne connaissaient pas alors qu'ils étaient nés sur notre territoire. Je l'ai vu ailleurs, je l'ai vu également ici, beaucoup de gens qui sont autour de cette table ont participé, mais je le dis humblement, nous ne pouvons pas non plus continuer à essayer de régler tous les problèmes, nous sommes au Conseil municipal, nous sommes pour la fraternité et la solidarité, mais à un moment donné nous n'irons pas beaucoup plus loin, parce que nous ne pouvons pas tout régler.

Je me permettais de répondre à celles et ceux qui vous ont demandé d'être leur porte-parole, parce que il faut que cela soit dit ici : nous ne faisons pas les choses clandestinement, nous assumons ce que nous faisons, nous défendons les cas que nous pouvons défendre, mais à un moment donné l'Etat malheureusement, je le dis, ne remplit pas ses obligations ni humaines, ni réglementaires.

Sur ce rapport, je pense qu'il n'y aura pas de vote contre ou d'abstention ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **CADRE DE VIE**

N°7 - Recensement de la population.

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°8 - Convention entre l'Etat et la Commune de Miramas relative à la mise en place des passeports biométriques.

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **DIRECTION RESSOURCES HUMAINES**

N°9 - Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... On en a beaucoup parlé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **MARCHES PUBLICS**

**N°10 - Séjours Vacances d'Eté pour les enfants de la ville.
Autorisation au Maire à signer les marchés. Marché de services.**

Rapporteur : Mme ARFI-AYALA (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur les séjours ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **EDUCATION JEUNESSE SPORTS**

N°11 - Aide au projet « Classe transplantée découverte du patrimoine de Dordogne » au Manoir de Chambon, 24 290 Montignac.

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

Ce n'est plus un projet, ils sont partis cette semaine en Dordogne.

M. le MAIRE.- Je pense qu'il n'y aura pas de questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL**

N°12 - Législation funéraire – Vacations.

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°13 - Convention de mise à disposition de moyens pour l'exercice du service extérieur du Service Funéraire Municipal de Miramas avec la Ville de Grans.

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** POLITIQUE DE LA VILLE**

N°14 – Contrat Enfance Jeunesse. Programmation 2009.

Rapporteur : Mme ARFI-AYALA (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** URBANISME**

N°15 - Avis sur permis d'aménager de 51 lots – les Bastides de Bauquières.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

Je vous rappelle que le lotisseur a à sa charge la réalisation des voies, des réseaux, de la signalisation, et qu'il y a sur ce lotissement un réseau d'arrosage. On a prévu également un ramassage individuel des ordures ménagères avec la possibilité du tri sélectif, c'est-à-dire que l'on a fait attention que les bennes à ordures puissent entrer dans le lotissement, qu'il y ait la place nécessaire pour le retournement des camions. Toutes les routes seront faites d'une manière excellente, c'est-à-dire que toutes les voies du lotissement seront faites comme la voie POS qui est dans le lotissement, à savoir une route à circulation assez intense. Elles seront faites en deux phases : une première phase où il manquera le revêtement définitif. Cela va donc servir pendant la période des travaux de construction des maisons, pendant un an ou deux, afin de ne pas abîmer la voirie. Le coût financier de la deuxième phase sera pris, bien entendu, pour être tranquille, et quand la majorité des maisons sera construite, il y aura la deuxième phase du revêtement.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur CARLIN ?

M. CARLIN.- Je souhaitais vous interroger au sujet de la maison de M. Minet.

M. le MAIRE.- J'ai vu cela dans la presse.

M. CARLIN.- La dernière fois, vous avez fait une réponse qui ne me paraît pas refléter la réalité. De mon temps, on n'a jamais eu de DIA à la mairie, donc cela ne s'est pas passé du temps de notre mandature. Par contre aujourd'hui, d'après ce que je sais, le SAN a retiré le permis de construire et vous avez à nouveau maintenant une DIA en mairie. Je voudrais alors savoir où l'on en est.

Mme DUMAS.- Je suis désolée, car je n'étais pas présente à la Commission, mais je voudrais savoir si c'est pour un lotissement privatif ?

M. GUILLON.- Oui.

M. le MAIRE (S'adressant à M. CARLIN).- On passe au vote, et ensuite M. GUILLON vous donne la réponse.

M. CARLIN.- D'accord.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. GUILLON.- En ce qui concerne la maison de M. Minet, on a cherché la DIA dans les services, me semble-t-il, et les services se demandaient...

M. CARLIN.- Il n'y en a jamais eu.

M. GUILLON.- ... Il n'y en a jamais eu, et on l'a cherchée, effectivement, en vain. La DIA est arrivée hier.

M. CARLIN.- En février, Monsieur.

M. GUILLON.- Je l'ai appris aujourd'hui, parce que c'est passé au SAN et c'est arrivé ici. Je crois qu'il s'agit de 1.100.000 €, et maintenant on peut effectivement préempter ou ne pas préempter. Personnellement, je ne souhaite pas préempter à ce prix-là, parce que l'on

a les moyens, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de ne pas accepter certains permis de construire. Le permis de construire n'a été refusé...

M. CARLIN.- Il a été retiré, c'est différent.

M. GUILLON.- Non, il est tombé de lui-même, parce qu'ils n'ont pas répondu dans les temps aux demandes complémentaires qui leur avaient été faites. Je ne pense pas que la Commune achète une maison 1.100.000 €, et pour en faire quoi d'ailleurs !

M. CARLIN.- Peut-être le SAN.

M. GUILLON.- Le SAN achètera sans problème, sauf que c'est sur la dotation de la Commune. De toute façon, ce n'est pas la Commune qui achète, c'est toujours le SAN, mais cela nous est ensuite imputé, alors...

M. CARLIN.- On va en rester là, mais la presse étant ici, je voudrais qu'elle corrige les erreurs qu'elle a dites dans l'article paru dans *La Provence* il y a quelques jours à ce sujet.

M. le MAIRE.- Comme vous êtes passionné d'immobilier, nous aurons l'occasion de discuter encore d'immobilier, parce qu'il y a beaucoup de projets dans la ville.

M. CARLIN.- Oui, je suis d'accord.

M. le MAIRE.- Rassurez-vous, on fera attention, parce que l'on ne veut pas non plus défigurer notre commune. C'est vrai qu'il y a des choix d'urbanisme à faire, et nous en parlerons notamment au moment du PLU, que nous avons accéléré, dans les mois qui viennent.

N°16 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

Il s'agit d'une mise à jour qui nous concerne très indirectement, mais on doit la voter en Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°17 - Dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation de l'immeuble situé avenue du Levant - Quartier La Rousse - Parcelle AM14.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** SERVICES TECHNIQUES**

N°18 - Ajustement des CDDA 2008.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation du rapport.)

Nous avons fait passer une délibération sur laquelle il y avait d'autres dossiers, mais dans la gestion courante des affaires du Conseil Général, un contrat d'objectif doit être terminé pour qu'un autre démarre. Nous n'avons pas eu le temps de faire l'ensemble des dossiers présents, mais par contre nous avons choisi de le reporter sur l'année 2009 afin d'éviter de bloquer les investissements. En clair, pour avoir à nouveau des subventions en 2009, il faut épurer 2008, donc c'est une opération rapide que nous faisons avec les services pour pouvoir demander un contrat d'objectif entre le Conseil Général et la Ville de Miramas afin de prendre en charge une plus grande partie de financements, tant dans le domaine des investissements, que du fonctionnement.

Y a-t-il des interventions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 25 novembre 2008 et le 3 février 2009.**

- Marché « Location de Manèges » :

Mme BICHET.- Mme LE CAR nous avait très bien présenté le bilan de l'Eté Jeune, j'aurai aimé aussi qu'il nous soit présenté un bilan sur La Magie de Noël. Est-ce dans vos possibilités ? Etant donné que l'on voit que le marché pour la location de deux manèges a coûté 71.760 €, on aurait souhaité savoir comment cela a été financé ?

M. le MAIRE.- Je ne sais pas si on l'a, on peut le préparer.

Je dirais cependant que le choix d'offrir aux Miramasséens ces deux grands manèges a rempli les yeux des petits pleins de larmes, et tout le monde en a profité pendant un mois. Nous avons offert, d'ailleurs avec l'accord des commerçants, des billets gratuits que les gens sont allés chercher chez les commerçants justement. Si vous le souhaitez, Mme BICHET, on fera un point sur La Magie de Noël.

Mme AOUMMEUR.- La participation des Miramasséens a été très importante, il suffisait de sortir en ville pour le voir : la ville n'a jamais été autant animée que pendant ce mois.

Je tiens à remercier les services techniques, et surtout des festivités, qui ont fait un travail admirable, et qui ont fait briller la ville. D'ailleurs, sur tout le territoire on en parle.

Mme BICHET.- Madame AOUMMEUR, ça ce n'est pas un bilan. C'est uniquement votre point de vue.

Mme AOUMMEUR.- Non, ce n'est pas mon point de vue, mais celui des Miramasséens.

Mme BICHET.- Je ne sais pas si vous les avez sondés, alors ! Je veux simplement un bilan de l'opération, et il ne s'agit pas d'un mois, mais de trois semaines.

Mme AOUMMEUR.- Non, un mois, Madame. Mais on vous donnera un bilan.

Mme BICHET.- Il est noté trois semaines.

M. le MAIRE (S'adressant à Mme BICHET).-

Mme AOUMMEUR a bien négocié.

Décidément, je pense que l'on n'arrivera pas à vous mettre d'accord toutes les deux ! On fera ce bilan, et si vous voulez d'ailleurs on peut...

Mme BICHET.- C'était juste une question.

M. le MAIRE.- Tout va bien, Madame BICHET, il n'y a aucun problème.

- Marché « Projet d'analyse du positionnement financier de Miramas » :

M. CARLIN.- Que veut dire « Projet d'analyse du positionnement financier de Miramas » ? Je voudrais avoir des précisions sur cette décision.

M. le MAIRE.- Il s'agit d'un conseil que nous prenons, notamment, et vous allez voir comme nous sommes...

M. CARLIN.- Est-ce important ?

M. le MAIRE.- Bien sûr. Nous prenons un conseil pour envisager trois choses :

- premièrement, une meilleure approche financière des difficultés structurelles de la Commune,

- deuxièmement, nous avons également besoin de conseils sur les analyses concernant les finances des Collectivités territoriales et notamment du SAN Ouest Provence pour préparer l'argumentation sur les chiffrages permettant de négocier –ce que nous faisons actuellement avec le Président du SAN– une augmentation des dotations,

- troisièmement, il est toujours bon d'avoir un conseil dans le domaine de la finance, cela évite d'avoir des difficultés ensuite.

M. CARLIN.- Merci.

- « **Mise à disposition gratuite de divers matériels à la Commune de Miramas** » :

M. CARLIN.- Je suis particulièrement heureux de voir qu'une association prête le matériel à la Ville de Miramas, cela dit je lis : « *l'organisation de la cérémonie des vœux 2009 en direction du personnel et de la population* ». Il m'avait été dit que les vœux au personnel n'existaient pas et que vous aviez eu une réunion de travail. Il est écrit « Vœux au personnel », et nous sommes un peu désolés aussi de ne pas avoir participé à ces vœux, parce que du temps de M. THORRAND, comme du mien, il était tout à fait réglementaire d'inviter tout le Conseil, notamment l'Opposition.

M. le MAIRE.- Je vais vous répondre.

M. CARLIN.- Si vous permettez, je voudrais, au nom de notre Groupe, présenter nos vœux à tout le personnel.

M. le MAIRE.- C'est très gentil à vous et je suis sûr que ça leur ira droit au cœur, mais je voudrais vous rappeler une chose, puisque vous me le demandez : il s'agissait effectivement, la labellisation est faite, d'une réunion de travail que nous avons besoin de faire avec le personnel compte tenu des échéances que nous nous étions donné.

Par contre vous auriez pu, dans l'objectivité qui vous sied en permanence, annoncer quand même que pour les vœux, notamment à la population, je vous avais fait signe de venir avec nous tous, ce qui n'a pas toujours été le cas, même avant 2006. Je voulais aussi vous dire que vous aviez eu du matériel vous permettant aussi de...

M. CARLIN.- (Hors micro.)

M. le MAIRE.- Mais quand vous faites une démonstration...

M. CARLIN.- (Hors micro.)

M. le MAIRE.- Quand vous faites une démonstration, je vous en supplie du fond du cœur, faites-la totalement ! Après les gens jugeront, mais ne la faites pas de façon partielle. On essaie d'ailleurs les uns et les

autres d'avoir des avis un peu divergents, parce que nous estimons que la démocratie c'est aussi de donner le maximum d'informations. Il n'y avait donc pas de volonté de « squeezer » qui que ce soit, il y avait la volonté d'une nouvelle équipe qui était dans une situation particulière d'avoir une discussion franche et entière sur ses objectifs, et il y a eu un nombre très important de salariés présents.

D'ailleurs, nous avons changé un peu l'organisation des voeux, puisque vous savez que nous avons utilisé –je me tourne vers le service des festivités et là aussi on peut faire un bilan– beaucoup de commerces dans la ville de Miramas, quasiment exclusivement, pour les faire travailler dans un contexte difficile sur le plan économique : nous avons réussi à faire des vœux modestes, mais fraternels, et le nombre de gens qui étaient présents démontre à l'évidence que nous sommes dans le vrai.

- Marché « Prestations d'assistante au recrutement d'agents de catégorie A et B » :

Mme BICHET.- Vous nous aviez dit que vous aviez eu recours à un conseil, notamment pour le recrutement de la Directrice Générale des Services, Mme PRAT. J'ai assisté, comme vous l'avez souligné les uns et les autres à plusieurs reprises, à un certain nombre de Commissions de recrutement, mais je n'ai pas toujours eu connaissance de l'issue de ces Commissions, puisqu'à une des dernières Commissions à laquelle j'ai assisté, vous vous étiez accordé un délai de réflexion de 24 heures –ce que je conçois, il ne m'appartient pas de prendre les décisions– donc je n'ai pas forcément été au courant de la décision prise par la suite. Mais peu importe, ce que je voudrais savoir, c'est combien de personnes ce conseil de 90.000 € HT a servi à recruter aujourd'hui ? Je sais qu'il y a eu le Directeur de la Communication, puisque j'étais présente, en ce qui concerne la DGS, je suppose que vous en avez parlé, mais pour les autres, je ne sais pas.

M. GUILLEMONT.- La Responsable des Finances va arriver.

M. le MAIRE.- Oui, le Directeur de la Communication aussi qui s'appelle M. POLOME. Les 24 heures de délais étaient utiles pour vérifier deux ou trois choses, je sais que votre choix était ailleurs, mais je me suis renseigné, il était difficile à la personne de votre choix d'arriver assez vite, alors que M.POLOME arrivera le 1^{er} mars, et puis il y a encore le personnel qui va s'occuper des sécurités.

Je voudrais vous dire aussi qu'avoir la possibilité d'utiliser les compétences de personnes qui sont présentes dans beaucoup de collectivités territoriales.... Ce cabinet travaille avec tout le monde, il est connu, donc nous avons été au plus vite pour essayer de faire en sorte que des recrutements de cadres supérieurs qui nécessitent plusieurs rencontres –notamment des gens de Miramas– aient lieu rapidement. Voilà pourquoi nous l'avons fait.

Puis-je considérer qu'il n'y a plus de question, à moins que le plaisir ne vous emporte pour en poser d'autres ?...

(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire.)

M. le MAIRE.- Le prochain Conseil municipal est prévu le 27 mars.

Bonne soirée, Mesdames et Messieurs, merci aux salariés d'être là, et à très bientôt. Je lève la séance.

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL